



Bulletin Officiel

N° 4457 Jeudi 10 Octobre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174AVIS DES SOCIETESAVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE BEST LEASE 2

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRES

SRTGN – AGE - 3

GAT – AGE - 4

GAT – AGO - 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 - 6-9

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 10-13

ATL 3 - 2013-2- 14-16

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI - 17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2011

- GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

- GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITISS ARRETES AU 31/12/2012

- GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT -

ANNEXE IV

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU
MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE
« CITY CARS »

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE BEST LEASE

1-A partir du **mardi 8 octobre 2013**, les 20 000 000 d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société Best Lease, ainsi que les 10 000 000 d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **30 000 000** d'actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **2,100 dinars** par action.

Le titre Best Lease sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007580012
- Mnémonique : BL
- Libellé : Best Lease
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société Best Lease sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme –OPF- est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	29	18 300		5 597	6 300	11 897
Amen Invest	488	101 578		18 658	57 451	76 109
ATTIJARI Intermé.	175	250 731		76 870	85 930	162 800
Axis Bourse	110	275 153		111 006	37 140	148 146
BEST Invest	8	23 735		8 716	5 050	13 766
BIAT Capital	140	98 050			95 422	95 422
BNA Capitaux	526	3 942 980	50 000	1 665 749	271 784	1 987 533
CCF	90	102 916		27 987	42 916	70 903
CGF	565	804 291		212 579	326 387	538 966
CGI	67	13 301		4 664	3 300	7 964
MAC SA	261	297 288		83 958	117 280	201 238
MAXULA Bourse	324	88 370			88 370	88 370
MENA Capital	3	2 840			2 840	2 840
SBT	1	100			100	100
SCIF	69	35 020			35 020	35 020
SIFIB BH	77	24 200			24 200	24 200
SOFIGES	25	4 600			4 600	4 600
TSI	297	15 750			15 750	15 750
Tunisie Valeurs	478	676 785		156 229	328 322	484 551
UBCI Finance	2	60 000		27 987		27 987
UIB Finance	33	1 838			1 838	1 838
Total OPF	3 768	6 837 826	50 000	2 400 000	1 550 000	4 000 000

Par ailleurs, BNA Capitaux informe que les **6 000 000** d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **12** investisseurs locaux avertis.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل
المقر الاجتماعي : 144 شارع الحبيب ثامر- نابل

دعو مجلس إدارة الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة لخارقة للعادة التي ستعقد يوم الخميس 24 أكتوبر 2013 على الساعة العاشرة صباحا (10.00) بقاعة الجلسات بالمقر الاجتماعي للشركة بنابل وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي :

- 1- النظر في تطبيق مقتضيات الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية ، والفصل 45 من لقانون الأساسي للشركة الجهوية للنقل لولاية نابل .
- 2- مسائل مختلفة .

جوز طبقا للعقد الأساسي للشركة لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو إنابة مساهم آخر موجب توكيل خاص يتم إيداعه بإدارة الشركة (مصلحة الشؤون القانونية) قبل موعد انعقاد لجلسة العامة الخارقة للعادة .
وضع الوثائق المعدة للجلسة العامة الخارقة للعادة تحت طلب السادة المساهمين بالمقر لاجتماعي لشركة بنابل (مصلحة الشؤون القانونية) طيلة المدة القانونية .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE
Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société « GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE - GAT » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 22 octobre 2013 à 16h30 au siège social du GAT sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts
- Approbation de la notice d'augmentation de capital
- Transfert de l'activité vie de la société à sa filiale GAT VIE (ex-AMINA)
- Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE
Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société « GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE - GAT » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 octobre 2013 à 15h30 au siège social du GAT sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport annuel concernant l'exercice 2012
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice 2012
- Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2012
- Affectation du résultat de l'exercice 2012
- Quitus aux administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence
- Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2013-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire «**CIL 2013-1**» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**CIL 2013-1**» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.

- Suite -

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

Notation de la société : Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tr et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2013-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie
- UBCI -**

Siège social : 139, avenue de la Liberté –1002 Tunis Belvédère-

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, lors de sa réunion du 26 Juillet 2013, de porter le capital social **de 80 493 965 Dinars à 100 007 645 Dinars**, et ce par incorporation de réserves d'un montant de **19 513 680 Dinars**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration de l'UBCI pour assurer la réalisation de la présente augmentation de capital.

Sur la base de cette décision, le Conseil d'Administration, réuni le 26 septembre 2013 a décidé de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital à partir du 14/10/2013.

Modalités de l'augmentation

Cette augmentation de capital sera réalisée par **l'émission de 3 902 736 actions nouvelles gratuites** de nominal cinq (5) dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 16 098 793 actions composant le capital social actuel, **à raison de huit (08) actions nouvelles gratuites pour trente trois (33) actions anciennes** ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution **à partir du 14/10/2013**.

L'UBCI procédera à l'acquisition et l'annulation de 07 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 3 902 736 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 01/09/2013**.

Cotation en Bourse

- Les actions anciennes de l'UBCI seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 14/10/2013.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013 **séparément des actions anciennes**, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 14/10/2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 OCTOBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,786%	1 000,031
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,788%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,797%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,812%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,825%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,830%	1 012,689
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,838%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,850%	1 023,940
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,857%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,863%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,870%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,959%	1 025,358
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,125%	997,667
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,227%	1 000,050
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		995,007
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,561%	1 038,801
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	983,777
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,921%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	977,600
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,220%		962,951
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,313%	1 037,175
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,324%		951,617

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,943	146,956		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,934	12,935		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,332	1,333		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,079	36,082		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,981	48,985		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	155,270	155,175		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	543,044	542,581		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	118,813	118,294		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,601	122,368		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,286	116,170		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,728	111,571		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	85,964	85,939		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	125,144	125,461		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,642	94,448		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,589	106,301		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,129	1 337,692		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 231,676	2 229,775		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	101,326	100,860		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	100,386	101,226		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,375	122,019		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 197,735	1 197,770		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	122,934	124,677		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,225	15,223		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 863,276	5 889,556		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 034,461	5 040,605		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,147	2,139		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,875	1,872		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,081	1,086		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,201	107,212
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,419	103,428
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,757	104,768
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,717	101,728
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,564	102,576
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	106,017	106,027
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	103,123	103,135
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,639	102,649
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,218	103,228
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,620	104,630
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,999	101,015
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,259	103,269
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,142	103,151
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,936	105,947
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,693	104,704
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,424	102,433
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,712	101,722
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,749	103,760
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,630	101,641
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,709	102,720
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,599	103,609
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,588	101,599
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,835	102,846
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,910	103,919
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,401	101,411

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,427	10,428
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	102,113	102,123
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,666	102,676
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,280	100,349
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,038	65,871
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,816	146,696
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 458,758	1 457,221
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,790	107,822
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,817	105,870
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	87,724	84,026	83,956
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,610	16,593
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	260,448	260,506
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	35,018	34,896
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 293,800	2 295,244
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,544	75,543
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,644	56,578
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,581	99,588
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,839	109,798
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,565	98,476
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,268	11,260
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,872	11,861
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,734	14,709
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,078	14,068
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,595	11,620
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,566	10,576
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,427	10,430
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,614	10,615
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,650	125,705
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,037	125,113
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,083	10,089
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	103,196	102,993
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,693	19,632
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	76,368	76,455
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	77,789	77,986
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,855	96,825
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	89,392	89,033
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,857	96,815
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,427	99,429
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	-	9,987	9,986
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	-	9,982	9,980
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	93,875	93,800
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	100,428	100,469
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	127,028	126,712
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,337	10,449
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	113,505	114,429
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,171	116,536
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	100,879	100,674
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	95,648	96,447
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	177,062	178,569
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	159,306	160,272
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	140,930	141,485
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 651,893	9 764,427
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	18,741	19,101
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	126,424	129,524
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 463,935	1 478,056
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	103,205	103,731
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	86,774	86,966
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	113,512	113,552
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 663,216	8 740,183
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,157	9,344
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,090	9,224

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2011
(exprimé en dinars)

ACTIFS

<i>Code Rubrique</i>	<i>Rubrique des EF</i>	<i>Note</i>	<i>BRUT 31/12/2011</i>	<i>AMORTISSEMENT 31/12/2011</i>	<i>NET 31/12/2011</i>	<i>NET 31/12/2010</i>
AC1	<i>Actifs Incorporels</i>	1	<u>6 878 816</u>	<u>-4 191 373</u>	<u>2 687 443</u>	<u>2 783 645</u>
AC11	Investissements de recherche & de développement		1 279 163	-1 279 163		
AC12	Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés		2 945 253	-2 324 196	621 057	584 539
AC13	Goodwill		2 654 400	-588 014	2 066 385	2 199 106
AC2	<i>Autres Actifs d'exploitation</i>	2	<u>9 875 981</u>	<u>-6 496 792</u>	<u>3 379 189</u>	<u>3 314 577</u>
AC21	Installations techniques et machines		8 259 221	-5 326 299	2 932 922	2 917 541
AC22	Autres Installations outillage et mobiliers		1 616 760	-1 170 493	446 267	397 036
AC3	<i>Placements</i>	3	<u>177 385 770</u>	<u>-17 309 877</u>	<u>160 075 893</u>	<u>154 584 834</u>
AC31	Terrains et Constructions		35 812 300	-12 975 911	22 836 389	24 588 097
AC32	Titres mis en équivalence			-		
AC33	Autres placements		138 481 131	-4 333 966	134 147 165	126 253 478
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		3 092 339	-	3 092 339	3 743 259
AC4	<i>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</i>		-	-	-	-
AC5	<i>Part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	4	<u>57 776 546</u>	-	<u>57 776 546</u>	<u>41 186 686</u>
AC6	<i>Créances</i>	5	<u>105 831 408</u>	<u>-12 249 987</u>	<u>93 581 421</u>	<u>61 068 639</u>
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe		48 492 269	-11 499 584	36 992 685	27 278 965 *
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance		50 822 021		50 822 022	29 660 182
AC62 b	Créances des autres activités		48 086	-30 821	17 265	9 069
AC63	Autres créances		6 469 032	-719 582	5 749 449	4 120 423 *
AC631	Personnel		231 298	-	231 298	89 760
AC632	Etat et Comptes Rattachés		4 442 836		4 442 836	3 673 490
AC633	Débiteurs divers		1 794 898	-719 582	1 075 316	357 173
AC64	Créances sur ressources spéciales					
AC7	<i>Autres éléments d'actifs</i>	6	<u>20 780 710</u>	<u>-347 146</u>	<u>20 433 564</u>	<u>19 855 926</u>
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse		11 607 055	-347 146	11 259 909	10 568 764 *
AC72	Charges reportées		6 060 781	-	6 060 781	5 933 207
AC73	Comptes de régularisation Actif		3 112 874	-	3 112 874	3 353 955
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus		2 353 428	-	2 353 428	2 340 490
AC733	Autres comptes de régularisation Actif		759 446	-	759 446	1 013 465
AC732	Estimation de la réassurance Acceptation					
AC74	Ecart de conversion Actif					
TOTAL ACTIF			378 529 231	-40 595 175	337 934 057	282 794 307

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2011
(exprimé en dinars)

Code Rubrique	Rubrique des EF	Note	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital Social		35 000 000	35 000 000
CP2	Réserves consolidées		-2 170 061	-9 138 720
CP3	Rachats d'actions propres			
CP4	Résultat consolidé		841 464	6 934 583
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION			7	33 671 403
CP5	Intérêts des minoritaires dans les réserves		293 515	306 113
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		-65 759	-40 012
INTERETS DES MINORITAIRES			227 756	266 101
PASSIFS				
PA1	Autres Passifs financiers		11 762	0
PA11	Emprunts obligataires		0	0
PA12	TCN émis par l'entreprise		0	0
PA13	Autres emprunts		11 762	0
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers		0	0
PA2	Provision pour autres risque et charges		1 556 040	4 583 148
PA21	Provision pour pensions et obligations assimilées		266 605	980 799
PA22	Autres Provisions		1 289 435	3 602 349
PA3	Provisions techniques brutes	8	231 142 197	192 741 393
PA310	Provisions pour prime non acquise		25 985 757	22 345 747
PA320	Provisions d'assurance vie		47 287 089	44 150 186
PA330	Primes pour sinistre à payer vie		1 590 599	1 622 531
PA331	Primes pour sinistre à payer non vie		147 842 425	112 983 454
PA340	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes vie		103 072	81 301
PA341	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes non vie		1 311 069	1 451 221
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage		1 427 788	1 293 764
PA360	Autres Provisions techniques vie		0	0
PA361	Autres Provisions techniques non vie		5 594 398	8 813 189
PA4	Provision technique de contrats en unités de compte		0	0
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	9	55 809 231	38 073 909
PA6	Autres Dettes	10	10 912 026	10 408 062
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 444 007	3 927 738
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance		122 396	132 329
PA63	Autres Dettes	11	5 345 623	6 347 995
PA631	Dépôt et cautionnement reçus		5 280	4 530
PA632	Personnel		17 656	9 529
PA633	Etat et comptes rattachés		2 063 942	1 602 218
PA634 a	Dettes des autres activités		0	298
PA634 b	Créditeurs divers		3 258 639	4 731 420
	Concours bancaires		106	
PA7	Autres Passifs		4 603 642	3 925 831
PA71	Comptes de régularisation Passif		4 603 642	3 925 831
PA711	Estimation de la réassurance Acceptation			0
PA712	Autres Comptes de régularisation Passif		4 603 642	3 925 831
PA72	Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL PASSIF			304 034 898	249 732 343
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			337 934 057	282 794 307

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/2011
(exprimé en dinars)

	Note	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2011	31/12/2010
Primes émises et acceptées		78 740 675	10 840 626		89 581 301	80 300 490
Variation de la provision pour prime non acquise		- 3 651 428			- 3 651 428	- 2 555 928
Primes Acquisées	12	75 089 247	10 840 626	-	85 929 873	77 744 562
Produits d'exploitation des autres activités				564 619	564 619	457 017
Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)			2 552 221		2 552 221	3 308 828
Autres Produits techniques		96 922	-		96 922	30 432
Produits de placements alloués transférés à ER		3 891 198			3 891 198	6 260 095
Autres Produits d'exploitation (non technique)					-	-
Produits financiers				12 468	12 468	462 698
Produits d'exploitation	13	3 988 120	2 552 221	577 087	7 117 428	10 519 070
Charges financières				149	149	118
Charges de prestations d'assurance: Sinistres		63 487 383	6 614 221		70 101 604	56 680 400
Charges de prestations d'assurance: Provision technique		- 681 197	3 222 485		2 541 288	4 267 612
Charges de prestations d'assurance: Provision PB			93 664		93 664	54 316
Provision pour égalisation et équilibrage					-	-
Charges de prestations d'assurance: Frais d'exploitation		15 409 910	1 605 448		17 015 358	14 626 698
Autres charges techniques		2 719 578	207 344		2 926 922	4 000 984
Charges d'exploitation des autres activités				849 018	849 018	982 562
Charges des placements des sociétés d'assurance			1 441 514		1 441 514	1 417 407
Produits de placements alloués transférés à ER			31 787		31 787	66 623
Charges d'exploitation	14	80 935 674	13 216 463	849 167	95 001 304	82 096 719
RESULTAT TECHNIQUE (OPERATIONNEL)		-1 858 307	176 384	-272 080	-1 954 004	6 166 913
Produits des placements des sociétés d'assurance				8 452 473	8 452 473	10 486 600
Produits de placements alloués transférés à ER				31 787	31 787	66 623
Autres Produits non techniques				2 876 685	2 876 685	171 295
Autres charges non techniques				674 207	674 207	635 277
Charges des placements des sociétés d'assurance				4 102 399	4 102 399	2 970 908
Produits de placements alloués transférés à ER				3 891 198	3 891 198	6 260 095
RESULTAT DE L'ACTIVITE COURANTE		-1 858 307	176 384	2 421 061	739 137	7 025 151
Autres produits nets				159 718	159 718	12 804
Nets de charges					-	-
Elément Extraordinaire					-	-
Nets de pertes					-	-
Quote part dans le résultat des entreprises associées					-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AV IMPOT		-1 858 307	176 384	2 580 779	898 855	7 037 955
Impôt sur les Bénéfices exigible				123 150	123 150	143 385 *
Impôt sur les Bénéfices différé				-	-	- *
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AP IMPOT		-1 858 307	176 384	2 457 629	775 705	6 894 570 *
Quote part des minoritaires					-	-
RESULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE		- 1 858 307	176 384	2 457 629	775 705	6 894 570 *

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/2011
(exprimé en dinars)

<i>Note</i>	<i>Opérations Brutes 31/12/2011</i>	<i>Cessions ou Rétrocessions 31/12/2011</i>	<i>Opérations Nettes 31/12/2011</i>	<i>Opérations Nettes 31/12/2010</i>
Primes émises et acceptées	11 313 054	-472 428	10 840 626	10 363 220
Produits des placements	2 552 221		2 552 221	3 308 828
Autres produits techniques	-		-	1 483
<i>Charges de Sinistres</i>	7 127 261	-513 040	6 614 221	5 272 793
Montants Payés	7 181 374	-455 314	6 726 060	4 740 483
Variation de la provision pour sinistres	-54 113	-57 726	-111 839	532 310
<i>Autres Provisions techniques</i>	3 222 485	-	3 222 485	5 579 542
Provisions d'assurance vie	3 188 129		3 188 129	5 496 842
Variation des autres provisions	34 356		34 356	82 700
<i>Participations aux Bénéfices et ristournes</i>	93 664		93 664	54 316
<i>Frais d'exploitation</i>	1 632 597	-27 149	1 605 448	1 267 224
Frais d'acquisition	1 121 272		1 121 272	
Frais d'administration	511 325	-27 149	484 176	
<i>Autres Charges Technique</i>	207 344		207 344	116 475
<i>Charges de Placement</i>	1 441 514		1 441 514	1 417 407
<i>Produits de placements alloués transférés à l'ER non technique</i>	-31 787		-31 787	-66 623
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	-	-	-	-
<i>RESULTAT TECHNIQUE VIE</i>	108 623	67 761	176 384	-100 849

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/2011
(exprimé en dinars)

Note	Opérations Brutes 31/12/2011	Cessions ou Retrocessions 31/12/2011	Opérations Nettes 31/12/2011	Opérations Nettes 31/12/2010
<i>Primes émises et acceptées</i>	<u>95 089 804</u>	<u>-20 000 557</u>	<u>75 089 247</u>	<u>67 381 342</u>
Primes émises et acceptées	98 731 111	-19 990 435	78 740 675	69 937 270
Variation de la provision pour prime non acquise	-3 641 307	-10 121	-3 651 428	-2 555 928
<i>Produits des placements</i>	<u>3 891 198</u>		<u>3 891 198</u>	<u>6 260 095</u>
<i>Autres Produits techniques</i>	<u>96 922</u>		<u>96 922</u>	<u>28 949</u>
<i>Charges de Sinistres</i>	<u>115 360 189</u>	<u>-51 872 806</u>	<u>63 487 383</u>	<u>51 407 607</u>
Montants Payés	80 566 794	-33 722 715	46 844 078	34 007 747
Variation de la provision pour sinistres	34 793 395	-18 150 091	16 643 304	17 399 860
<i>Variation des Autres Provisions techniques</i>	<u>-3 327 953</u>	<u>2 646 756</u>	<u>-681 197</u>	<u>-1 311 930</u>
<i>Frais d'exploitation</i>	<u>20 178 227</u>	<u>-</u>	<u>20 178 227</u>	<u>17 273 677</u>
Frais d'acquisition	13 967 397		13 967 397	12 368 962
Frais d'administration	6 210 830		6 210 830	4 904 715
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		<u>-4 768 317</u>	<u>-4 768 317</u>	<u>-3 914 203</u>
<i>Autres Charges Techniques</i>	<u>2 719 578</u>		<u>2 719 578</u>	<u>3 884 508</u>
<i>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</i>	<u>-35 852 117</u>	<u>33 993 810</u>	<u>-1 858 307</u>	<u>6 330 727</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2011

(exprimé en dinars)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010 (*)</i>
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
<i>Encaissement des primes reçues des assurés</i>	103 272 917	95 717 341
<i>Sommes versées pour paiement des sinistres</i>	-76 015 439	-43 231 387
<i>Encaissement des primes reçues (acceptation)</i>	-	74 657
<i>Sommes versés pour les sinistres (acceptation)</i>	-50 600	-
<i>Commissions versées sur acceptations</i>	-	-
<i>Participations bénéficiaires payées</i>	-	-
<i>Décaissement des primes pour la cession</i>	13 877 760	1 382 398
<i>encaissement des sinistres pour les cessions</i>	-	-
<i>commissions reçues sur les cessions</i>	-	-
<i>Commissions versées aux intermédiaires</i>	-9 090 961	-8 453 332
<i>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</i>	-16 082 168	-14 534 569
<i>variation des dépôts auprès des cédantes</i>	-	-
<i>variation des espèces reçues des cessionnaires</i>	-	-
<i>Décaissement liée à l'acquisition de placements financiers</i>	-94 289 598	-127 855 529
<i>Encaissement liée à la cession des placements financiers</i>	88 612 442	110 393 665
<i>Taxes sur les assurances versées au trésor</i>	-13 278 098	-11 560 304
<i>Produits financiers reçus</i>	7 236 910	9 279 276
<i>Impôts sur les bénéfices payés</i>	-61 167	-
<i>Autres mouvements</i>	-109 752	-163 761
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	4 022 246	11 048 455
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
<i>Décaissement provenant de l'acquisition d'immo corporel et incorporel</i>	-3 418 716	-4 843 670
<i>Encaissement provenant de La cession d'immo corporel et incorporel</i>	150 226	37 000
<i>Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation</i>	22 945	-
<i>Décaissement provenant de l'acquisition de placement auprès des entreprises liés ou avec un</i>	-	-
<i>Décaissement provenant de la cession de placement auprès des entreprises liés ou avec un lien</i>	-	71 250
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	-3 245 545	-4 735 420
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
<i>Encaissement suite a l'émission des actions</i>	-	-
<i>Dividendes et autres distributions</i>	-75 000	40 852
<i>Encaissement provenant d'emprunts</i>	-	-
<i>Remboursement d'emprunts</i>	-	-
<i>Augmentations/Diminution des ressources spéciales</i>	17 755	-840
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-57 245	40 012
<i>Incidences des variations des taux de change</i>	-	-
<i>liquidités et équivalents de liquidités</i>	-	-
<i>Variation de trésorerie</i>	719 456	6 353 047
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	10 572 696	4 219 649
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	11 292 152	10 572 696

() Montants retraités pour les besoins de comparabilité*

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE :

1. Secteurs d'activité :

Le « **Groupe des Assurances de Tunisie** » opère principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- Les sociétés **GAT** et **AMINA** opèrent dans le secteur d'assurance dans toutes ses branches,
- La société **GAT Investissement (Ex-SOFIGAT)** opère dans le secteur financier : Gestion de portefeuille de valeurs mobilières, et intermédiation en bourse ;
- La société **GAT Immobilier (Ex-CODIT)** opère dans le secteur du développement immobilier et touristique.

2. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés du « **Groupe des Assurances de Tunisie GAT** » comprennent ceux de la société consolidante GAT, ainsi que ceux des filiales : GAT Investissement, GAT Immobilier et AMINA.

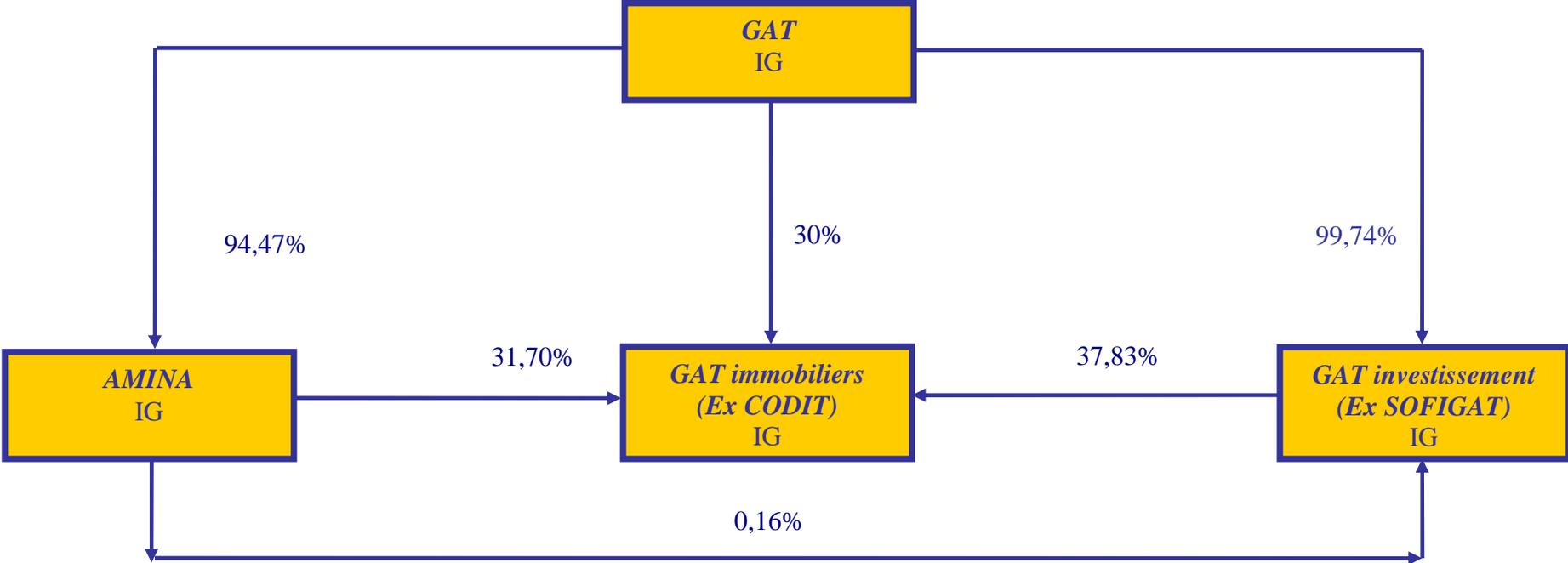
Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

1. *Première hypothèse* : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.

a) LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES:

<i>PARTICIPATIONS</i>	<i>Montant de la participation</i>	<i>Siège</i>	<i>Pays</i>	<i>Activité</i>	<i>% d'Intérêts</i>	<i>% Contrôle</i>
<i>Société consolidante</i>	<i>GAT</i>	<i>92-94 AVENUE HEDI CHAKER</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>L'Assurance dans toutes ses branches</i>	<i>100.00%</i>	<i>100.00%</i>
<i>Société intégrée globalement</i>	<i>GAT Investissement (Ex-SOFIGAT)</i>	<i>92 AVENUE HEDI CHAKER TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Gestion de portefeuille de valeur mobilière</i>	<i>99.90%</i>	<i>99.74%</i>
	<i>GAT immobilier (Ex-CODIT)</i>	<i>15 bis rue GHANDI 1001 TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Développement immobilier et touristique</i>	<i>97.74%</i>	<i>99.54%</i>
	<i>AMINA</i>	<i>92 AVENUE HEDI CHAKER 1002 TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Assurance sur la vie</i>	<i>94.47%</i>	<i>94.47%</i>

b) ORGANIGRAMME DU GROUPE:



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés du « **Groupe des Assurances de Tunisie** » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 Décembre 2011.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le « **Groupe des Assurances de Tunisie** » GAT a élaboré et présenté ses comptes consolidés 2011 en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, applicables au 31 Décembre 2011, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Première Consolidation

Le « **Groupe des Assurances de Tunisie** » GAT a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2005.

De ce fait les opérations intergroupes ayant impact sur le résultat et qui sont antérieures à l'exercice 2005 ne sont pas prises en compte.

Lors de la consolidation d'une filiale pour la première fois, un écart de première consolidation est constaté.

L'écart de première consolidation est définie comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est définie comme étant un goodwill, amorti sur une durée de 20 ans.

3.1 Ecart d'acquisition sur GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) :

La consolidation de la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) fait apparaître un écart de première consolidation de 1 439 457 DT qui s'explique comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2002</i>	<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>
4 063 600	2 624 143	1 439 457

L'écart de première consolidation qui s'élève à 1 439 457 DT est a été défalqué comme suit :

<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>	<i>ECART D'EVALUATION</i>	<i>GOOD WILL</i>
1 439 457	1 077 770	361 687

L'écart d'évaluation est composé d'une plus value sur terrain de 60 347 DT et une plus value sur construction de 2 685 797 DT.

Les justes valeurs du terrain et des constructions sont déterminées en 2002, l'exercice au cours duquel est effectuée l'acquisition des titres, en se basant sur les évaluations effectuées respectivement en 1998 par Mr Raouf GUIGA et en 2005 par Mr Mohieddine DJERAD.

Les plus values se détaillent comme suit

	<i>VCN</i>	<i>JV 31/12/2002</i>	<i>PLUS VALUE</i>	<i>PART GROUPE</i>
Terrains	4 454 767	4 515 114	60 347	23 684
Constructions	898 102	3 583 899	2 685 797	1 054 086
TOTAL	5 352 869	8 099 013	2 746 144	1 077 770

Par ailleurs, le *Groupe des Assurances de Tunisie* a acquis 4 lots supplémentaires en 2007, en 2008 et en 2010.

- L'acquisition supplémentaire en 2007 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 39,25% à 62,95%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 1 027 804 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2007</i>	<i>Goodwill</i>
2 633 400	1 605 596	1 027 804

- L'acquisition supplémentaire en 2008 augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 62,95% à 66,37%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 146 750 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2008</i>	<i>Goodwill</i>
380 160	233 410	146 750

- L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 68.89% à 99.56%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 937 079 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU Troisième LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
3 068 252	2 131 173	937 079

3.2 Ecart d'acquisition sur AMINA :

La consolidation de la société AMINA fait apparaître un écart d'acquisition de 181 080 DT qui s'explique comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE AMINA EN 2009</i>	<i>Goodwill</i>
1 906 202	1 725 122	181 080

L'acquisition supplémentaire en 2010 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société AMINA de 89,9 % à 94.47%, et a engendré un Goodwill négatif de 27 282 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE AMINA EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
137 000	164 282	-27 282

Ce good will a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

3.3 Ecart d'acquisition sur GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) :

L'opération d'augmentation de capital de la GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 38 700 actions à la quelle seule le GAT a participé a engendré une augmentation du pourcentage de participation du GAT dans la société GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 99,78% à 99,9%, et a engendré un Good will négatif de 2 636 DT, détaillé comme suit :

<i>Coût attribuable aux actions de contrôle</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE SOFIGAT EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
7 523	10 159	-2 636

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

III. PRINCIPES COMPTABLES :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante « **Groupe des Assurances de Tunisie** ».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le « **Groupe des Assurances de Tunisie** » GAT exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Information sectorielle :

L'information sectorielle est fournie en fonction de la nature des activités exercées par les sociétés faisant partie du groupe.

- Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services soumis à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs.
- Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

3. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

<i>Libellé</i>	<i>Taux</i>
Logiciel informatique	20%
Frais de recherche et développement	33%
Construction	5%
Equipements de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	15%
Autres immobilisations	10%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

6. Provisions pour risque et charges :

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

7. Provisions techniques : NCT 29

Les sociétés d'assurance constatent les provisions techniques prévues par la NCT 29 et selon l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Le calcul de la provision mathématique au cours de l'exercice 2011, pour les sociétés GAT et la société AMINA, a eu lieu en application de l'arrêté du ministre des finances du 05 Janvier 2009 modifiant l'arrête du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

A. EXPLICATION DES COMPTES D'ACTIFS

1) Actifs Incorporels

Les immobilisations incorporelles nettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2011 de 2 687 443 DT.

Les immobilisations incorporelles brutes consolidées s'élèvent au 31 Décembre 2011 à 6 878 816 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	31/12/2011
AC11	Investissements de recherche & de développement	1 279 163		-	1 279 163
AC12	Logiciels	2 626 558	318 695	-	2 945 253
AC13	Good will	2 654 400	-	-	2 654 400
TOTAL		6 560 121	318 695	-	6 878 816

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles consolidées s'élèvent pour l'exercice 2011 à 4 191 373 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	Dotation 2011	31/12/2011
AC11	Amt Investissements de recherche & de développement	1 279 163	0	1 279 163
AC12	Amt Logiciels	2 042 021	282 175	2 324 196
AC13	Amt good will	455 294	132 720	588 014
TOTAL		3 776 478	386 595	4 191 373

2) Autres Actifs d'exploitation

Les Autres Actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2011 de 3 379 190 DT.

La valeur brute consolidée des Autres Actifs d'exploitation s'élève au 31 Décembre 2011 à 9 875 981 DT est détaillée comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	31/12/2011
AC21	Installations Agencements Aménagements	3 615 501	288 307		3 903 808
AC21	Matériel de transport	1 330 870	165 752		1 496 622
AC21	Matériel de bureau et informatique	2 630 061	228 730		2 858 791
AC22	Mobilier de bureau	1 059 874	58 715	-	1 118 589
AC22	Autres immobilisations corporelles	433 314	64 857		498 171
TOTAL		9 069 620	806 361	0	9 875 981

Les amortissements des autres actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2011 de 6 496 792 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	Dotations/ Reprises	31/12/2011
AC21	Amort Installations Agencements Aménagements	2 368 896	265 477	2 634 373
AC21	Amort Matériel de Transport	407 431	237 801	645 232
AC21	Amort Matériel de Bureau informatique	2 631 384	224 857	2 856 241
AC23	Amort des Autres immobilisations Corporelles	347 332	13 614	360 946
TOTAL		5 755 043	741 749	6 496 792

3) Placements

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2011 pour un montant net de 160 075 893 DT.

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2011 pour un montant brut de 177 385 770 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	Acquisitions/ Cessions	31/12/2011
AC31	Terrains et Constructions	37 033 574	- 1 221 274	35 812 300
AC33	Autres placements	130 703 766	7 777 365	138 481 131
AC 34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 743 259	- 650 920	3 092 339
TOTAL		171 480 599	5 905 171	177 385 770

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 17 309 877 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	Dotations/Reprises 2011	31/12/2011
AC31	Amortissement des immeubles d'exploitation	12 445 477	530 434	12 975 911
AC33	Provision pour dépréciation des placements financiers	3 265 395	-86 101	3 179 294
AC33	Provision pour dépréciation des obligations et autres titres à revenu fixe	1 184 893	-30 221	1 154 672
TOTAL		16 895 765	414 112	17 309 877

4) Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé du 31 Décembre 2011 pour un montant de 57 776 546 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
AC510	Provision pour primes non acquises et primes à annuler	5 786 632	5 776 511	-10 121	-0.17%
AC 530	Provision pour sinistres vie	150 096	428 929	278 833	186%
AC 531	Provision pour sinistres non vie	35 249 958	51 571 106	16 321 148	46.30%
TOTAL		41 186 686	57 776 546	16 589 860	40.28%

5) Créances

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2011 pour un montant net de provisions de 93 581 421 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
AC61	Créance nées d'opérations d'assurance directe	27 278 965 (*)	36 992 685	9 713 720	36%
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance	29 660 182	50 822 022	21 161 840	71%
AC 62 b	Créances des autres activités	9 069	17 265	8 196	90%
AC63	Autres créances	4 120 423 (**)	5 749 449	1 629 026	40%
Total		29 669 251	93 581 421	32 512 782	53%

(*) En 2010, les effets sur les intermédiaires qui totalisent 896.462 étaient présentés au niveau de la rubrique « Autres créances nées d'opérations d'assurances directes ». En 2011, nous avons reclassé ces montants au niveau de la rubrique « Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse »

(**) En 2010, le GAT a constaté un actif d'impôt différé au titre des amortissements du goodwill et de l'écart d'évaluation identifiés suite aux différentes acquisitions. En 2011, nous avons considéré que la différence entre la base comptable et la base fiscale de l'amortissement du goodwill n'est donc pas temporelle mais définitive et par conséquent nous avons retraité les chiffres de l'exercice 2010.

Les autres créances sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
AC631	Personnel	89 760	231 298	141 538	158%
AC632	Etat et comptes Rattachés (1)	3 673 490	4 442 835	769 345	21%
AC 633	Débiteurs divers	357 173	1 075 316	718 143	201%
TOTAL		4 120 423	5 749 449	1 629 026	40%

(1) Au niveau de la rubrique Etat et comptes rattachés figurent un montant d'actif d'impôt différé pour 39 211 DT qui correspond à l'effet d'impôt au niveau des écritures de retraitement et d'élimination.

Les provisions pour dépréciation des créances s'élèvent au 31/12/2011 à 12 249 987 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
AC61	Provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directes	11 029 891	11 499 584	469 693	4%
AC62b	Provision pour dépréciation des créances des autres activités	30 230	30 821	591	2%
AC633	Provision pour dépréciation des débiteurs divers	710 277	719 582	9 305	1%
TOTAL		11 770 398	12 249 987	479 589	4%

6) Autres éléments d'actifs :

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2011 pour un montant net de provisions de 20 433 564 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse (*)	10 568 764	11 259 909	691 145	7%
AC72	Charges reportées	5 933 207	6 060 781	127 574	2%
AC73	Comptes de régularisation Actif	3 353 955	3 112 874	-241 081	-7%
TOTAL		19 855 926	20 433 563	577 638	3%

(*) En 2010, les effets sur les intermédiaires qui totalisent 896.462 étaient présentés au niveau de la rubrique « Autres créances nées d'opérations d'assurances directes ». En 2011, nous avons reclassé ces montants au niveau de la rubrique « Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse »

Les comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	2 340 490	2 353 428	12 938	0.55%
AC733	Autres comptes de régularisation Actif	1 013 465	759 446	-254 019	-25%
TOTAL		3 353 955	3 112 874	-241 081	-7%

B. EXPLICATION DES COMPTES DE PASSIF

7) Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 Décembre 2011 à 33 671 403 DT.
Ils présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
CP1	Capital Social	35 000 000			35 000 000
CP2	Réserves consolidés (*)	- 9 138 720	6 968 659		-2 170 061
CP3	Résultat consolidé (*)	6 934 583		-6 093 119	841 464
TOTAL		32 795 863	6 968 659	-6 093 119	33 671 403

(*) Les réserves consolidées ainsi que le résultat consolidé de l'exercice 2010 ont été retraités afin de prendre en considération le retraitement effectué au niveau de la note N° 5 et relatif à l'actif d'impôt différé. L'impact de ce retraitement sur les réserves consolidées s'élève à 237 873DT et l'impact sur le résultat consolidé est de 58 422 DT.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent au 31 Décembre 2011 à 227 756 DT contre 266 101 DT en 2010 et se défalquent comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR%
Intérêts des minoritaires dans les réseves	306 113	293 515	-12 598	-4%
Intérêts des minoritaires dans le résultat	-40 012	-65 759	-25 747	64%
	266 101	227 756	-38 345	-14%

Il est à signaler que les pertes revenant aux minoritaires ne sont pas devenues supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales (Conformément au paragraphe 24 de la NCT 35).

8) Provisions techniques brutes

Le solde consolidé des provisions techniques brutes s'élève au 31 Décembre 2011 à 231 142 197 DT. Elles présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
PA310	Provisions pour prime non acquise	22 345 747	25 985 757	3 640 010	16%
PA320	Provisions d'assurance vie	44 150 186	47 287 089	3 136 903	7%
PA330	Primes pour sinistre à payer vie	1 622 531	1 590 599	-31 932	-2%
PA331	Primes pour sinistre à payer non vie	112 983 454	147 842 425	34 858 971	31%
PA340	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes vie	81 301	103 072	21 771	27%
PA341	Primes pour participation aux bénéfices et	1 451 221	1 311 069	-140 152	-10%
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	1 293 764	1 427 788	134 024	10%
PA360	Autres Provisions techniques vie	-	-	-	
PA361	Autres Provisions techniques non vie	8 813 189	5 594 398	-3 218 791	-37%
TOTAL		192 741 393	231 142 197	38 400 804	20%

9) Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde consolidé des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 Décembre 2011 à 55 809 231 DT contre 38 073 909 DT au 31 Décembre 2010.

10) Autres Dettes

Les autres dettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2011 de 10 912 026 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 927 738	5 444 007	1 516 269	39%
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	132 329	122 396	-9 933	-8%
PA63	Autres Dettes	6 347 995	5 345 623	-1 002 372	-16%
TOTAL		10 408 062	10 912 026	503 964	5%

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011	VAR	VAR %
PA631	Dépôt e cautionnement reçus	4 530	5 280	750	17%
PA632	Personnel	9 529	17 656	8 126	85%
PA633	Etat et compte rattachés	1 602 218	2 063 942	461 724	29%
PA634 a	Dettes des autres activités	298	0	-298	-100%
PA634b	Créditeurs divers	4 731 420	3 258 639	-1 472 781	-31%
PA634c	Concours bancaires	0	106	106	100%
TOTAL		6 347 995	5 345 623	-1 002 372	-16%

Au niveau de la rubrique Etat et comptes rattachés figurent un montant de passif d'impôt différé pour 1 825 DT qui correspond à l'effet d'impôt au niveau des écritures de retraitement et d'élimination.

11) Autres Passifs

Les autres passifs consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2011 est de 4 603 642 DT contre 3 925 831 DT en 2010.

Ils sont constitués par les comptes de régularisation Passif.

C. EXPLICATION DES COMPTES DE RESULTAT

12) Primes Acquises

Les primes acquises consolidées accusent un solde de 85 929 873 DT au 31 Décembre 2011 contre 77 744 562 DT en 2010, et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	31/12/2011
Primes émises et acceptées	78 740 675	10 840 626	89 581 301
Variation de la provision pour prime non acquise	-3 651 428		-3 651 428
TOTAL des Primes Acquises	75 089 247	10 840 626	85 929 873
%	87%	13%	100%

La valeur des cessions consolidées s'élève à 20 472 985 DT.

13) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés accusent un solde de 7 117 428 DT au 31/12/2011, et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2011
Produits d'exploitation des autres activités	-	-	564 619	564 619
Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)	-	2 552 221	-	2 552 221
Produits de placements alloués transférés à ER	96 922	-	-	96 922
Autres produits techniques	3 891 198	-	-	3 891 198
Produits financiers des autres activités	-	-	12 468	12 468
TOTAL des Produits d'exploitation	3 988 120	2 552 221	577 087	7 117 428
%	56%	36%	0%	100%

14) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation consolidées accusent un solde de 95 001 304 DT au 31/12/2011, et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2011
Charges financières	-	-	149	149
Charges de prestations d'assurance: Sinistres	63 487 383	6 614 221	-	70 101 604
Charges de prestations d'assurance: Provision technique	-681 197	3 222 485	-	2 541 288
Charges de prestations d'assurance: Provision PB	-	93 664	-	93 664
Charges de prestations d'assurance: Frais d'exploitation	15 409 910	1 605 448	-	17 015 358
Autres charges techniques	2 719 578	207 344	-	2 926 922
Charges d'exploitation des autres activités	-	-	849 018	849 018
Charges des placements des sociétés d'assurance	-	1 441 514	-	1 441 514
Produits de placements alloués transférés à ER	-	31 787	-	31 787
Total des Charges d'exploitation	80 935 674	13 216 463	849 167	95 001 304

V. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice:

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière du groupe n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

Groupe des Assurances de Tunisie
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires du Groupe des Assurances de Tunisie,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe GAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe GAT, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 33 671 403 dinars, y compris le résultat de l'exercice s'élevant à 841 464 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

La compagnie Groupe des Assurances de Tunisie a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à la dite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 263 KDT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, ne peut être raisonnablement mesuré.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, au niveau de la compagnie Groupe des Assurances de Tunisie, à la clôture de l'exercice 2011, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie Groupe des Assurances de Tunisie.
- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, au niveau de la compagnie AMINA, à la clôture de l'exercice 2011, se situe en deçà du seuil réglementaire.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 02 Octobre 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE
Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2012
(exprimé en dinars)

ACTIFS

<i>Code Rubrique</i>	<i>Rubrique des EF</i>	<i>Note</i>	<i>BRUT 31/12/2012</i>	<i>AMORTISSEMENT 31/12/2012</i>	<i>NET 31/12/2012</i>	<i>NET 31/12/2011</i>
AC1	Actifs Incorporels	1	7 593 939	-4 675 174	2 918 764	2 687 443
AC11	Investissements de recherche & de développement		1 279 163	- 1 279 163	-	-
AC12	Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés		3 660 376	- 2 675 278	985 099	621 057
AC13	Good will		2 654 400	- 720 734	1 933 665	2 066 385
AC2	Autres Actifs d'exploitation	2	11 317 007	-7 236 684	4 080 322	3 379 189
AC21	Installations techniques et machines		9 529 714	-5 951 596	3 578 118	2 932 922
AC22	Autres Installations outillage et mobiliers		1 787 293	-1 285 088	502 204	446 267
AC3	Placements	3	220 083 960	-18 244 786	201 839 174	160 075 893
AC31	Terrains et Constructions		37 006 363	-13 814 479	23 191 884	22 836 389
AC32	Titres mis en équivalence		-	-	-	-
AC33	Autres placements		180 025 887	-4 430 307	175 595 580	134 147 165
AC34	Créances purespèces déposées auprès des entreprises cédantes		3 051 710	-	3 051 710	3 092 339
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		1 243 166	-4 388	1 238 777	0
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	4	60 993 486	-	60 993 486	59 888 609 *
AC6	Créances	5	103 732 036	-15 668 851	88 063 185	93 769 916 *
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe		53 407 764	-14 908 296	38 499 468	36 992 685
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance		43 515 257	-	43 515 257	51 010 516 *
AC62 b	Créances des autres activités		51 393	-29 437	21 956	17 265
AC63	Autres créances		6 757 622	-731 118	6 026 504	5 749 449
AC631	Personnel		208 014	-	208 014	231 298
AC632	Etat et Comptes Rattachés		5 323 706	-	5 323 706	4 442 836
AC633	Débiteurs divers		1 225 902	-731 118	494 784	1 075 316
AC64	Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7	Autres éléments d'actifs	6	13 934 267	- 371 558	13 562 709	20 038 677 *
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse		4 115 486	- 371 558	3 743 928	11 259 909
AC72	Charges reportées		6 516 478	-	6 516 478	5 665 895 *
AC73	Comptes de régularisation Actif		3 302 303	0	3 302 303	3 112 874
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus		2 742 672	-	2 742 672	2 353 428
AC733	Autres comptes de régularisation Actif		559 632	-	559 632	759 446
AC732	Estimation des réassurance Acceptation		-	-	-	-
AC74	Ecart de conversion Actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF			418 897 861	-46 201 442	372 696 418	339 839 728 *

() Montants retraités pour les besoins de comparabilité CfNote V*

BILAN CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/12
(exprimé en dinars)

PASSIFS

Code Rubrique	Rubrique des EF	Note	31/12/2012	31/12/2011	
CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital Social		35 000 000	35 000 000	
CP2	Réserves consolidées	-	813 441	1 928 961 *	
CP3	Rachats d'actions propres				
CP4	Résultat consolidé	-	9 632 396	1 387 852 *	
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION			7	24 554 163	34 458 892
CP5	Intérêts des minoritaires dans les réserves		57 767	293 515	
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		8 777	65 759	
INTERETS DES MINORITAIRES			66 544	227 756	
PASSIFS					
PA1	Autres Passifs financiers		15 464	11 762	
PA11	Emprunts obligataires				
PA12	TCN émis par l'entreprise				
PA13	Autres emprunts		15 464	11 762	
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers				
PA2	Provision pour autres risque et charges		1 545 716	1 556 040	
PA21	Provision pour pour pensions et obligations assimilées		268 201	266 605	
PA23	Autres Provisions		1 277 515	1 289 435	
PA3	Provisions techniques brutes	8	267 737 101	232 260 379 *	
PA310	Provisions pour prime non acquise		31 219 414	27 103 940 *	
PA320	Provisions d'assurance vie		48 058 491	47 287 089	
PA330	Primes pour sinistre à payer vie		1 954 200	1 590 599	
PA331	Primes pour sinistre à payer non vie		177 863 888	147 842 425	
PA340	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes vie		129 372	103 072	
PA341	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes non vie		1 501 893	1 311 069	
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage		1 602 642	1 427 788	
PA360	Autres Provisions techniques vie		-		
PA361	Autres Provisions techniques non vie		5 407 201	5 594 398	
PA4	Provision technique de contrats en unités de compte		1 532 827	-	
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	9	60 169 854	55 809 231	
PA6	Autres Dettes	10	12 882 433	10 912 026	
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 318 352	5 444 007	
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance		96 644	122 396	
PA63	Autres Dettes	11	6 467 437	5 345 623	
PA631	Dépôt et cautionnement reçus		5 060	5 280	
PA632	Personnel		31 595	17 656	
PA633	Etat et comptes rattachés		2 743 691	2 063 942	
PA634 a	Dettes des autres activités		1 958	-	
PA634 b	Créditeurs divers		3 679 190	3 258 639	
	Concours bancaires		5 943	106	
PA7	Autres Passifs		4 192 317	4 603 642	
PA71	Comptes de régularisation Passif		4 192 317	4 603 642	
PA711	Estimation des réassurance Acceptation			-	
PA712	Autres Comptes de régularisation Passif		4 192 317	4 603 642	
PA72	Ecart de conversion Passif		-	-	
TOTAL PASSIF			348 075 711	305 153 080 *	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			372 696 418	339 839 728 *	

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/2012
(exprimé en dinars)

Note	Opérations Brutes 31/12/2012	Cessions ou Rétrocessions 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2011
Primes émises et acceptées	<u>110 362 577</u>	<u>-24 749 396</u>	<u>85 613 180</u>	<u>74 818 643</u>
Primes émises et acceptées	114 479 853	-24 092 269	90 387 584	78 740 675
Variation de la provision pour prime non acquise	-4 117 277	-657 127	-4 774 404	-3 922 032
Produits des placements	<u>5 590 913</u>	<u>0</u>	<u>5 590 913</u>	<u>3 891 198</u>
Autres Produits techniques	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>96 922</u>
Charges de Sinistres	<u>102 722 022</u>	<u>-24 854 757</u>	<u>77 867 265</u>	<u>62 657 046</u>
Montants Payés	72 700 558	-21 394 696	51 305 862	46 013 742
Variation de la provision pour sinistres	30 021 463	-3 460 061	26 561 402	16 643 304
Variation des Autres Provisions techniques	<u>-20 305</u>	<u>1 678 437</u>	<u>1 658 132</u>	<u>-681 197</u>
Frais d'exploitation	<u>21 976 057</u>	<u>0</u>	<u>21 976 057</u>	<u>19 539 080</u>
Frais d'acquisition	17 866 359		17 866 359	15 423 590
Frais d'administration	4 109 698		4 109 698	4 115 489
Commissions reçues des réassureurs		<u>5 287 533</u>	<u>5 287 533</u>	<u>-4 956 812</u>
Autres Charges Techniques	<u>7 160 988</u>	<u>0</u>	<u>7 160 988</u>	<u>4 948 119</u>
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	<u>-15 885 273</u>	<u>3 714 457</u>	<u>-12 170 816</u>	<u>-2 699 472</u>

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité Cf Note V

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE CONSOLIDÉ

Exercice clos au 31/12/12

(exprimé en dinars)

Note	Opérations Brutes 31/12/2012	Cessions ou Rétrocessions 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2011
Primes émises et acceptées	10 282 330	-733 473	9 548 857	10 840 626
Produits des placements	4 149 897		4 149 897	2 552 221
Autres produits techniques	-			
Charges de Sinistres	5 269 514	-384 575	4 884 939	6 436 799 *
Montants Payés	4 905 914	-592 397	4 313 517	6 548 638 *
Variation de la provision pour sinistres	363 600	207 822	571 422	-111 839 *
Autres Provisions techniques	2 382 590 -	136 840	2 245 750	2 593 987 *
Provisions d'assurance vie	879 524	-136 840	742 684	2 559 631 *
Variation des autres provisions	1 503 066		1 503 066	34 356
Participations aux Bénéfices et ristournes	140 791		140 791	93 664
Frais d'exploitation	1 675 957	0	1 675 957	1 018 943 *
Frais d'acquisition	1 276 374		1 276 374	842 508 *
Frais d'administration	399 583		399 583	176 435 *
Commissions reçues des réassureurs	0	-32 125	-32 125	-27 149
Autres Charges Technique	408 968		408 968	239 363 *
Charges de Placement	2 213 629		2 213 629	1 441 514
Produits de placements alloués transférés à l'ER non technique	-80 353		-80 353	-31 787
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
RESULTAT TECHNIQUE VIE	2 260 425	-179 933	2 080 491	1 563 937 *

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité Cf Note V

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos au 31/12/2012

(exprimé en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Assurance NON VIE</i>	<i>Assurance VIE</i>	<i>Autres Activités</i>	<i>Exercice 2012</i>	<i>Exercice 2011</i>
Primes émises et acceptées		90 387 584	9 548 857		99 936 441	89 581 301
Variation de la provision pour prime non acquise	-	4 774 404			4 774 404	3 922 032 *
Primes Acquises	12	85 613 180	9 548 857	-	95 162 037	85 659 269 *
Produits d'exploitation des autres activités				610 817	610 817	564 619
Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)			4 149 897		4 149 897	2 552 221
Autres Produits techniques		-	-		-	-
Produits de placements alloués transférés à ER		5 590 913			5 590 913	3 891 198
Autres Produits d'exploitation (non technique)		-	-		-	96 922
Produits financiers				8 106	8 106	12 468
Produits d'exploitation	13	5 590 913	4 149 897	618 923	10 359 733	7 117 428
Charges financières				5 077	5 077	149
Charges de prestations d'assurance: Sinistres		77 867 265	4 884 939		82 752 204	69 093 845 *
Charges de prestations d'assurance: Provision technique		1 658 132	2 245 750		3 903 882	1 912 790 *
Charges de prestations d'assurance: Provision PB			140 791		140 791	93 664
Provision pour égalisation et équilibrage					-	-
Charges de prestations d'assurance: Frais d'exploitation		16 688 523	1 643 833		18 332 356	15 574 062 *
Autres charges techniques		7 160 989	408 968		7 569 957	5 187 482 *
Charges d'exploitation des autres activités				1 159 963	1 159 963	849 018
Charges des placements des sociétés d'assurance			2 213 629		2 213 629	1 441 514
Produits de placements alloués transférés à ER			80 353		80 353	31 787
Charges d'exploitation	14	103 374 909	11 618 262	1 165 040	116 158 211	94 184 312 *
RESULTAT TECHNIQUE (OPERATIONNEL)		-12 170 816	2 080 491	-546 117	-10 636 441	-1 407 615 *
Produits des placements des sociétés d'assurance				8 307 146	8 307 146	8 452 473
Produits de placements alloués transférés à ER				5 590 913	5 590 913	3 891 198 *
Autres Produits non techniques				558 887	558 887	2 876 685
Autres charges non techniques				384 932	384 932	674 207
Charges des placements des sociétés d'assurance				2 121 088	2 121 088	4 102 399
Produits de placements alloués transférés à ER				80 353	80 353	31 787 -
RESULTAT DE L'ACTIVITE COURANTE		-12 170 816	2 080 491	303 335	-9 786 989	1 285 526 -
Autres produits nets				348 457	348 457	159 718
Nets de charges					-	-
Elément Extraordinaire					-	-
Nets de pertes					-	-
Quote part dans le résultat des entreprises associées					-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AV IMPOT		-12 170 816	2 080 491	651 793	-9 438 532	1 445 244 -
Impôt sur les Bénéfices exigible			136 070,26	49 017	185 087	123 150 *
Impôt sur les Bénéfices différé						*
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AP IMPOT		-12 170 816	1 944 421	602 776	-9 623 619	1 322 094 *
Quote part des minoritaires					-	-
RESULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE	-	12 170 816	1 944 421	602 776 -	9 623 619	1 322 094 *

() Montants retraités pour les besoins de comparabilité Cf Note V*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2012

(exprimé en dinars)

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	123 066 205	103 272 917
Sommes versées pour paiement des sinistres	-64 659 686	-76 015 439
Encaissement des primes reçues (acceptation)	-	-
Sommes versés pour les sinistres (acceptation)	0	-50 600
Commissins versées sur acceptations	-	-
Participations bénéficiaires payées	-	-
Décaissement des primes pour la cession	13 609 042	13 877 760
encaissement des sinistres pour les cessions	-	-
commissions recues sur les cessions	-	-
Commissions versées aux intermédiaires	-11 787 515	-9 090 961
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-16 931 235	-16 082 168
variation des depots auprès des cedantes	-	-
variation des especes recues des cessionnaires	-	-
Décaissement liée à l'acquisition de placements financiers	-181 182 536	-94 289 598
Encaissement liée à la cession des placements financiers	138 305 559	88 612 442
Taxes sur les assurances versées au tresor	-15 643 087	-13 278 098
Produits financiers reçus	10 570 481	7 236 910
Impôts sur les bénéfices payés	-49 545	-61 167
Autres mouvements	276 011	-109 752
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-4 426 306	4 022 245
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Decaissement provenant de l'acquisition d'immo corporel et	-2 839 497	-3 418 716
Encaissement provenant de La cession d'immo corporel et	228 202	150 226
Decaissement provenant de l'acquisition de terrains et	-402 286	22 946
Decaissement provenantde l'acquisition de placement aupres des	-	-
Dncaissement provenantde la cession de placement aupres des	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 013 581	-3 245 545
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite a l'emission des actions	-	-
Dividendes et autres distributions	-68 750	-75 000
Encaissement provenant d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	220	-
Augmentations/Diminution des ressources speciales	-	17 755
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-68 970	-57 245
Incidences des variations des taux de change	-	-
liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	-7 508 858	719 456
Trésorerie au début de l'exercice	11 292 151	10 572 696
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 783 294	11 292 152

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE :

1. Secteurs d'activité :

Le Groupe des Assurances de Tunisie « GAT Assurances » est une compagnie d'assurance et de réassurance privée dont le siège social est basé à Tunis et dispose des atouts de choix qui lui permettent d'offrir à ses Clients un service de qualité.

Le Groupe des Assurances de Tunisie « GAT Assurances » est à la tête d'un groupe composé de quatre sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d'activité y compris « GAT Assurances ». Ces sociétés figurent dans le périmètre de consolidation, à savoir :

- La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation (AMINA) : Créée en 1983, AMINA est la première compagnie spécialisée en assurance vie opérant en Tunisie. Il s'agit d'une société anonyme au capital social de 3.000.000 dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie. Au 31/12/2011, le capital social de cette société est détenu à hauteur de 94.67% par « GAT Assurances »
- La Société GAT immobilier (Ex-CODIT) : Créée en 1921, la société GAT immobilier est une société anonyme au capital social de 1.851.520 dinars détenu à hauteur de 30% par « GAT Assurances ». L'objet social de cette société est la gestion et le développement du patrimoine immobilier.
- La Société GAT investissement (Ex-SOFIGAT) : En 2011, la société SOFIGAT Créée en 1995 a changé sa dénomination sociale pour devenir GAT investissement. C'est une société d'investissement à capital fixe régie, notamment par la loi 88-92. Au 31/12/2011, le capital social de cette société est de 6.870.000 dinars détenu à hauteur de 99.74% par « GAT Assurances ». L'objet social de cette société est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

2. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

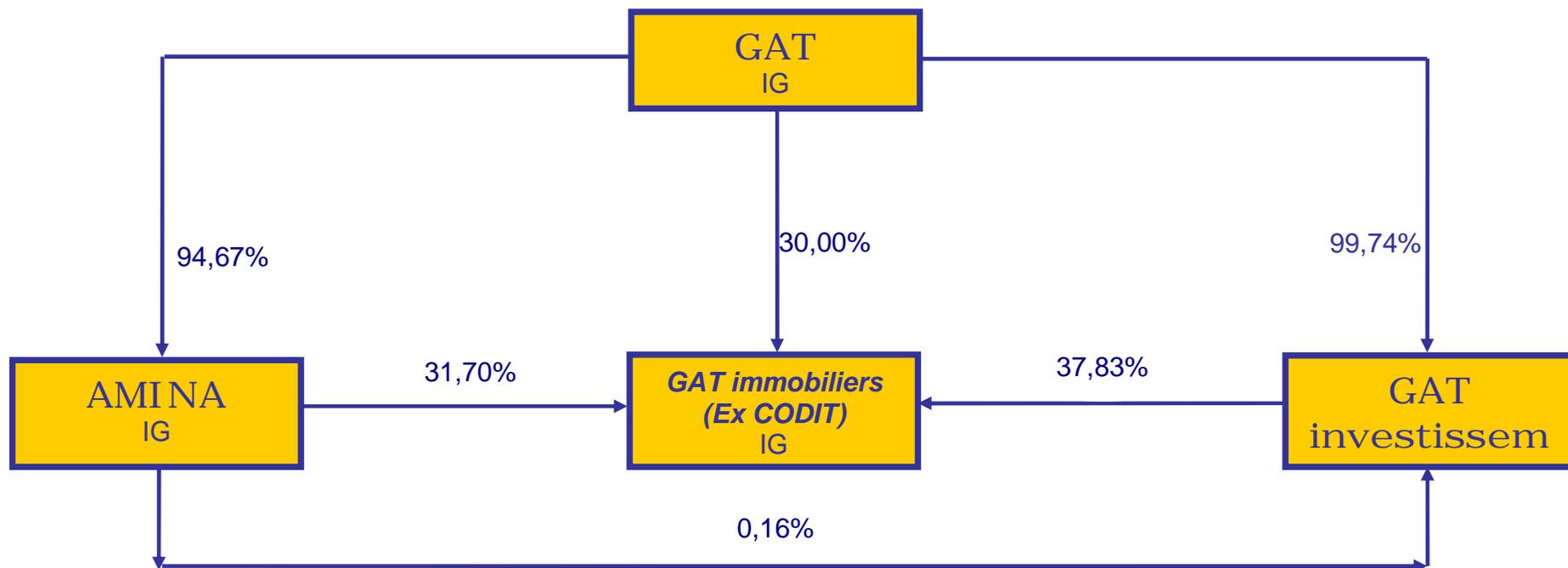
Les comptes consolidés de « GAT Assurances » comprennent ceux de la société consolidante, ainsi que ceux des filiales : GAT Investissement, GAT Immobilier et GAT VIE.

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre l'hypothèse suivantes : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.

a) LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES:

<i>PARTICIPATIONS</i>	Montant de la participation	Siège	Pays	Activité	% d'Intérêts	% Contrôle
Société consolidante	<i>GAT</i>	<i>92-94 AVENUE HEDI CHAKER</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>L'Assurance dans toutes ses branches</i>	100.00%	100.00%
Société intégrée globalement	<i>GAT Investissement (Ex-SOFIGAT)</i>	<i>92 AVENUE HEDI CHAKER TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Gestion de portefeuille de valeur mobilière</i>	99.90%	99.90%
	<i>GAT immobilier (Ex-CODIT)</i>	<i>15 bis rue GHANDI 1001 TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Développement immobilier et touristique</i>	97.80%	99.53%
	<i>GAT Vie (Ex-AMINA)</i>	<i>(Ex- 92 AVENUE HEDI CHAKER 1002 TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Assurance sur la vie</i>	99.90%	99.90%

b) ORGANIGRAMME DU GROUPE:



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « **GAT Assurances** » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 Décembre 2012.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le « **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés 2012 en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, applicables au 31 Décembre 2012, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Première Consolidation

« **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2005.

De ce fait les opérations intergroupes ayant impact sur le résultat et qui sont antérieures à l'exercice 2005 ne sont pas prises en compte.

Lors de la consolidation d'une filiale pour la première fois, un écart de première consolidation est constaté.

L'écart de première consolidation est définie comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est définie comme étant un good will, amorti sur une durée de 20 ans.

3.1 Ecart d'acquisition sur GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) :

La consolidation de la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) fait apparaître un écart de première consolidation de 1 439 457 DT qui s'explique comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2002</i>	<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>
4 063 600	2 624 143	1 439 457

L'écart de première consolidation qui s'élève à 1 439 457 DT est a été défalqué comme suit :

<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>	<i>ECART D'EVALUATION</i>	<i>GOOD WILL</i>
1 439 457	1 077 770	361 687

L'écart d'évaluation est composé d'une plus value sur terrain de 60 347 DT et une plus value sur construction de 2 685 797 DT.

Les justes valeurs du terrain et des constructions sont déterminées en 2002, l'exercice au cours duquel est effectuée l'acquisition des titres, en se basant sur les évaluations effectuées respectivement en 1998 par Mr Raouf GUIGA et en 2005 par Mr Mohieddine DJERAD.

Les plus values se détaillent comme suit

	<i>VCN</i>	<i>JV 31/12/2002</i>	<i>PLUS VALUE</i>	<i>PART GROUPE</i>
Terrains	4 454 767	4 515 114	60 347	23 684
Constructions	898 102	3 583 899	2 685 797	1 054 086
TOTAL	5 352 869	8 099 013	2 746 144	1 077 770

Par ailleurs, **GAT Assurances** a acquis 4 lots supplémentaires en 2007, en 2008 et en 2010.

- L'acquisition supplémentaire en 2007 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 39,25% à 62,95%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 1 027 804 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2007</i>	<i>Goodwill</i>
2 633 400	1 605 596	1 027 804

- L'acquisition supplémentaire en 2008 augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 62,95% à 66,37%, et a engendré un Good will supplémentaire de 146 750 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2008</i>	<i>Goodwill</i>
380 160	233 410	146 750

- L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 68.89% à 99.56%, et a engendré un Good will supplémentaire de 937 079 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU Troisième LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
3 068 252	2 131 173	937 079

3.2 Ecart d'acquisition sur GAT VIE (Ex-AMINA) :

La consolidation de la société GAT VIE fait apparaître un écart d'acquisition de 181 080 DT. Cet écart d'acquisition provient de l'acquisition de titres effectuée en 2009 qui a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 56,17 % (de 33,43% à 89,6%). Le Good will ainsi dégagé de l'opération se présente comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE AMINA EN 2009</i>	<i>Goodwill</i>
1 906 202	1 725 122	181 080

L'acquisition supplémentaire en 2010 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 89,9 % à 94.47%, et a engendré un Good will négatif de 27 282 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE AMINA EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
137 000	164 282	-27 282

Ce good will a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2012 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 94.47%, % à 94.67%, et a engendré un Good will de 467 DT. Ce Good will a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2012.

3.3 Ecart d'acquisition sur GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) :

L'opération d'augmentation de capital de la GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 38 700 actions à la quelle seule le GAT a participé a engendré une augmentation du pourcentage de participation du GAT dans la société GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 99,78% à 99,9%, et a engendré un Good will négatif de 2 636 DT, détaillé comme suit :

<i>Coût attribuable aux actions de contrôle</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE SOFIGAT EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
7 523	10 159	-2 636

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

III. PRINCIPES COMPTABLES :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante « **GAT ASSURANCES** »

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles « **GAT ASSURANCES** » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Information sectorielle :

L'information sectorielle est fournie en fonction de la nature des activités exercées par les sociétés faisant partie du groupe.

- Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services soumis à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs.

- Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

3. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Libellé	Taux
Logiciel informatique	20%
Frais de recherche et développement	33%
Construction	5%
Equipements de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	15%
Autres immobilisations	10%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

6. Provisions pour risque et charges : NCT 11

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

7. Provisions techniques : NCT 26

Les sociétés d'assurance constatent les provisions techniques prévues par la NCT 28 et selon l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Le calcul de la provision mathématique au cours de l'exercice 2012, pour les sociétés GAT et la société AMINA, a eu lieu en application de l'arrêté du ministre des finances du 05 Janvier 2009 modifiant l'arrête du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

A. EXPLICATION DES COMPTES D'ACTIFS

1) Actifs Incorporels

Les immobilisations incorporelles nettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2012 de 2 918 764 DT.

Les immobilisations incorporelles brutes consolidées s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 7 593 939 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
AC11	Investissements de recherche & de développement	1 279 163		-	1 279 163
AC12	Logiciels	2 945 253	715 123	-	3 660 376
AC13	Good will	2 654 400	-	-	2 654 400
TOTAL		6 878 816	715 123	-	7 593 939

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles consolidées s'élèvent pour l'exercice 2012 à 4 675 174 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2011	Dotation 2012	31/12/2012
AC11	Amt Investissements de recherche & de développement	1 279 163	0	1 279 163
AC12	Amt Logiciels	2 324 196	351 082	2 675 278
AC13	Amt good will	588 014	132 720	720 734
TOTAL		4 191 373	483 801	4 675 174

2) Autres Actifs d'exploitation

Les Autres Actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2012 de 4 080 322 DT.

La valeur brute consolidée des Autres Actifs d'exploitation s'élève au 31 Décembre 2012 à 11 317 007 DT est détaillée comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
AC21	Installations Agencements Aménagements	3 903 808	1 036 716		4 940 524
AC21	Matériel de transport	1 496 622	63 562		1 560 184
AC21	Matériel de bureau et informatique	2 858 791	170 215		3 029 006
AC22	Mobilier de bureau	1 118 589	135 135	-	1 253 724
AC22	Autres immobilisations corporelles	498 171	35 397		533 568
TOTAL		9 875 981	1 441 026	0	11 317 007

Les amortissements des autres actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2012 de 7 236 684 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2011	Dotations/ Reprises	31/12/2012
AC21	Amort Installations Agencements Aménagements	2 634 373	192 718	2 827 091
AC21	Amort Matériel de Transport	645 232	210 190	855 422
AC21	Amort Matériel de Bureau informatique	2 856 241	286 752	3 142 993
AC23	Amort des Autres immobilisations Corporelles	360 946	50 232	411 178
TOTAL		6 496 792	739 892	7 236 684

3) Placements

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2012 pour un montant net de 201 839 174 DT.

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2012 pour un montant brut de 220 083 960 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2011	Acquisitions/ Cessions	31/12/2012
AC31	Terrains et Constructions	35 812 300	1 194 063	37 006 363
AC33	Autres placements	138 481 131	41 544 756	180 025 887
AC 34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 092 339	- 40 629	3 051 710
TOTAL		177 385 770	42 698 190	220 083 960

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 18 244 786 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2011	Dotations/Reprises 2012	31/12/2012
AC31	Amortissement des immeubles d'exploitation	12 975 911	838 568	13 814 479
AC33	Provision pour dépréciation des placements financiers	3 179 294	112 308	3 291 602
AC33	Provision pour dépréciation des obligations et autres titres à revenu fixe	1 154 672	-15 967	1 138 705
TOTAL		17 309 877	934 909	18 244 786

4) Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2012 pour un montant de 60 993 486 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
AC510	Provision pour primes non acquises et primes à annuler	5 957 140	6 614 267	-657 127	-9,93%
AC 530	Provision pour sinistres vie	493 472	2 065 180	-1 571 708	-76%
AC 531	Provision pour sinistres non vie	53 407 783	50 155 544	3 252 239	6%
AC 550	Provision d'égalisation et d'équilibrage	1 135 091	1 053 618	81 473	8%
TOTAL *		60 993 486	59 888 609	1 104 877	1,84% (*)

Montant 2011 retraités pour les besoins de comparabilité Cf. Note V

5) Créances

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2012 pour un montant net de provisions de 88 063 185 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	38 499 468	36 992 685	1 506 783	4%
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance *	43 515 257	51 010 516	-7 495 259	-15%
AC 62 b	Créances des autres activités	21 956	17 265	4 691	27%
AC63	Autres créances	6 026 504	5 749 449	277 055	5%
Total		88 063 185	93 769 916	-5 706 730	-6%

(*) Montant

2011 retraités pour les besoins de comparabilité Cf. Note V

Les autres créances sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
AC631	Personnel	208 014	231 298	-23 284	-10%
AC632	Etat et comptes Rattachés (1)	5 323 706	4 442 835	880 871	20%
AC 633	Débiteurs divers	494 784	1 075 316	-580 532	-54%
TOTAL		6 026 504	5 749 449	277 055	5%

(1) Au niveau de la rubrique Etat et comptes rattachés figurent un montant d'actif d'impôt différé pour 41 711 DT qui correspond à l'effet d'impôt au niveau des écritures de retraitement et d'élimination.

Les provisions pour dépréciation des créances s'élèvent au 31/12/2011 à 15 668 851 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
AC61	Provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directes	14 908 296	11 499 584	3 408 712	30%
AC62b	Provision pour dépréciation des créances des autres activités	29 437	30 821	-1 384	-4%
AC633	Provision pour dépréciation des débiteurs divers	731 118	719 582	11 536	2%
TOTAL		15 668 851	12 249 987	3 418 864	28%

6) Autres éléments d'actifs :

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2012 pour un montant net de provisions de 13 562 709 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse	3 743 928	11 259 909	-7 515 981	-67%
AC72	Charges reportées*	6 516 478	5 665 895	850 583	15%
AC73	Compted de régularisation Actif	3 302 303	3 112 874	189 429	6%
TOTAL		13 562 709	20 038 677	-6 475 968	-32%

(*) Montant

2011 retraités pour les besoins de comparabilité Cf. Note V

Les comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	2 742 672	2 353 428	389 244	16,54%
AC733	Autres comptes de régularisation Actif	559 632	759 446	-199 814	-26,31%
TOTAL		3 302 303	3 112 874	189 429	6%

B. EXPLICATION DES COMPTES DE PASSIF

7) Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 24 554 163 DT.

Ils présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
CP1	Capital Social	35 000 000			35 000 000
CP2	Réserves consolidés (*)	- 1 928 961	1 115 520		-813 441
CP3	Résultat consolidé (*)	1 387 852		-11 020 248	- 9 632 396
TOTAL		34 458 891	1 115 520	-11 020 248	24 554 163

(*) Montant 2011 retraités pour les besoins de comparabilité Cf. Note V

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 66 544 DT contre 360 759 DT en 2011 et se défalquent comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR%
Intérêts des minoritaires dans les réseves	57 767	293 515	-235 748	-80%
Intérêts des minoritaires dans le résultat	8 777	-65 759	74 536	-113%
	66 544	227 756	-161 212	-71%

II

est à signaler que les pertes revenant aux minoritaires ne sont pas devenues supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales (Conformément au paragraphe 24 de la NCT 35).

8) Provisions techniques brutes

Le solde consolidé des provisions techniques brutes s'élève au 31 Décembre 2012 à 267 737 101 DT. Elles présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
PA310	Provisions pour prime non acquise*	31 219 414	27 103 940	4 115 474	15%
PA320	Provisions d'assurance vie	48 058 491	47 287 089	771 402	2%
PA330	Primes pour sinistre à payer vie	1 954 200	1 590 599	363 601	23%
PA331	Primes pour sinistre à payer non vie	177 863 888	147 842 425	30 021 463	20%
PA340	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes vie	129 372	103 072	26 300	26%
PA341	Primes pour participation aux bénéfices et	1 501 893	1 311 069	190 824	15%
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	1 602 642	1 427 788	174 854	12%
PA360	Autres Provisions techniques vie	-	-	-	
PA361	Autres Provisions techniques non vie	5 407 201	5 594 398	-187 197	-3%
TOTAL		267 737 101	232 260 379	35 476 721	15%

(*) Montant 2011

retraités pour les besoins de comparabilité Cf. Note V

9) Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde consolidé des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 Décembre 2012 à 60 169 854 DT contre 55 809 231 DT au 31 Décembre 2011 (Montant 2011 retraités pour les besoins de comparabilité Cf. Note V)

10) Autres Dettes

Les autres dettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2012 de 12 882 433 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 318 352	5 444 007	874 345	16%
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	96 644	122 396	-25 752	-21%
PA63	Autres Dettes	6 467 437	5 345 623	1 121 814	21%
TOTAL		12 882 433	10 912 026	1 970 407	18%

Les

autres dettes sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	VAR	VAR %
PA631	Dépôt e cautionnement reçus	5 060	5 280	-220	-4%
PA632	Personnel	31 595	17 656	13 939	79%
PA633	Etat et compte rattachés	2 743 691	2 063 942	679 749	33%
PA634 a	Dettes des autres activités	1 958	0	1 958	
PA634b	Créditeurs divers	3 679 190	3 258 639	420 551	13%
PA634c	Concours bancaires	5 943	106	5 837	100%
TOTAL		6 467 437	5 345 623	1 121 814	21%

11) Autres Passifs

Les autres passifs consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2012 est de 4 192 317 DT contre 4 603 642 DT en 2011. Ils sont constitués par les comptes de régularisation Passif.

C. EXPLICATION DES COMPTES DE RESULTAT

12) Primes Acquis

Les primes acquises consolidées accusent un solde de 95 162 037 DT au 31 Décembre 2012 contre 85 659 269 DT en 2011, et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	31/12/2012
Primes émises et acceptées	90 387 584	9 548 857	99 936 441
Variation de la provision pour prime non acquise	-4 774 404		-4 774 404
TOTAL des Primes Acquis	85 613 180	9 548 857	95 162 037
%	90%	10%	100%

La

valeur des cessions consolidées s'élève à 25 482 869 DT.

13) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés accusent un solde de 10 359 733 DT au 31/12/2012 contre 7 117 428 DT en 2011 et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2012	31/12/2011	Var En Valeur	En %
Produits d'exploitation des autres activités	-	-	610 817	610 817	564 619	46 198	8%
Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)	-	4 149 897	-	4 149 897	2 552 221	1 597 676	63%
Produits de placements alloués transférés à ER	5 590 913	-	-	5 590 913	3 891 198	1 699 715	44%
Autres produits techniques	-	-	-	-	96 922	- 96 922	-100%
Produits financiers des autres activités	-	-	8 106	8 106	12 468	- 4 362	-35%
TOTAL des Produits d'exploitation	5 590 913	4 149 897	618 923	10 359 733	7 117 428	3 242 305	46%
%	54%	40%	0%	100%			

14) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation consolidées accusent un solde de 116 158 211 DT au 31/12/2012, et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2012
Charges financières			5 077	5 077
Charges de prestations d'assurance: Sinistres	77 867 265	4 884 939		82 752 204
Charges de prestations d'assurance: Provision technique	1 658 132	2 245 750		3 903 882
Charges de prestations d'assurance: Provision PB		140 791		140 791
Charges de prestations d'assurance: Frais d'exploitation	16 688 523	1 643 833		18 332 356
Autres charges techniques	7 160 989	408 968		7 569 957
Charges d'exploitation des autres activités			1 159 963	1 159 963
Charges des placements des sociétés d'assurance		2 213 629		2 213 629
Produits de placements alloués transférés à ER		80 353		80 353
Total des Charges d'exploitation	103 374 909	11 618 262	1 165 040	116 158 211

V. Note sur le retraitement des données de 2011 :

Les chiffres comparatifs relatifs à l'année 2011 ont été retraités pour les besoins de comparabilité afin de tenir compte des principales modifications effectuées sur les états financiers individuels de GAT assurances et qui ont touché le poste modifications comptables.

L'impact global de ces modifications se présente comme suit :

	31/12/2011 retraité	31/12/2011	Impact des retraitements
Réserves Consolidées	- 1 928 961	- 2 170 061	241 100
Résultat Consolidé	1 387 852	841 464	546 388
Total	- 541 109	- 1 328 597	787 488
Part des minoritaires dans les réserves	293 515	293 515	-
Part des minoritaires dans les résultats	- 65 759	- 65 759	-
Total	227 756	227 756	-
Impact Global des retraitements	- 313 353	- 1 100 841	787 488

Les principaux retraitements effectués sont :

- Correction d'erreur:
- Provision pour primes non acquises :

Le GAT a procédé pour la première fois en 2012 au calcul de la provision pour primes non acquises pour les produits d'assistance : assistance voyages et assistance automobiles :

Les montants de corrections afférents à l'exercice 2011 ayant touché le poste modification comptable tel que calculé par notre actuaire se détail comme suit :

Désignation	Impact sur les capitaux propres d'ouverture	Impact sur le résultat 2012
correction de la PPNA assistance au voyage	-207.971	- 53.471
correction de la PPNA assistance automobile	-910.212	-202.433

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- Part des réassureurs dans les réserves de stabilité :

La compagnie a effectué le calcul de la part des réassureurs dans la réserve de stabilité pour la première fois cette réserve concerne la branche vie et précisément la police TUNISAIR, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture 2012 est de 624.690 dinars et sur le résultat de l'exercice est de 19.306 dinars.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- Part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie :

Suite à la proposition du service réassurance, la compagnie a procédé pour la première fois au calcul de la part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie.

Cette rubrique concerne le contrat collectif Swicorp et des contrats individuels objets de traités facultatifs.

L'impact de la part des réassurances dans les PM Vie sur les capitaux propres de 2012 est de 649.617 dinars et sur le résultat de 2012 est de -156.146 dinars.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

➤ modification comptable:

- Frais d'acquisition reporté :

Suite à la décision de transférer l'activité vie vers la filiale vie du GAT, la méthode de détermination des frais d'acquisition a été revue de la durée moyenne des contrats à la résorption sur la période restante jusqu'au transfert.

L'impact de la modification sur les capitaux propres d'ouverture est de - 394.887 dinars et -6.729 dinars sur le résultat de l'exercice.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- Provision pour primes non acquises RC décennale :

Pour l'harmonisation des méthodes de calcul de la provision pour primes non acquises RC décennale directe avec celle de la réassurance, la compagnie adopte la méthode de prorata temporis, pour que la provision pour primes non acquises relative aux cessions en réassurance ne soit en aucun cas portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la provision pour primes non acquises ne figure à l'actif.

Ainsi nous avons procédé à la comptabilisation de l'écart constaté entre les primes non acquises des affaires en direct de la branche Responsabilité Civile Décennale et ceux figurant dans les comptes de réassurance. Son impact sur les capitaux propres d'ouverture est de 1.026.251 dinars et de 208.528 dinars sur l'exercice 2012.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- Modification du déversement:

Courant l'exercice 2012, le GAT a procédé à un changement des clefs de ventilation des charges de personnel.

Antérieurement les charges de personnel ont été réparties au prorata des primes émises, en 2012 ces charges sont affectées comme suit :

Affectation directe des charges du personnel des directions techniques sur les branches respectives

les charges du personnel des directions support demeurent réparties au prorata des primes émises.

VI. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice:

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière du groupe n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

Groupe des Assurances de Tunisie
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du Groupe des Assurances de Tunisie,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe GAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe GAT, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 24 554 163 dinars, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 9 632 396 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

La compagnie Groupe des Assurances de Tunisie a fait l'objet en 2011 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT (montant n'incluant pas les éventuels intérêts et pénalités de retard relatifs à l'exercice 2012) et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à la dite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 263 KDT. La position définitive de l'administration fiscale

n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, ne peut être raisonnablement mesuré.

Il convient de signaler que, pour bénéficier de l'amnistie fiscale en vigueur en 2012, la compagnie a procédé à la liquidation partielle d'un montant de 294 KDT représentant les chefs de redressements acceptés.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, au niveau de la compagnie Groupe des Assurances de Tunisie, à la clôture de l'exercice 2012, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie Groupe des Assurances de Tunisie.
- La marge de solvabilité de la compagnie Groupe des Assurances de Tunisie, à la clôture de l'exercice 2012, est inférieure au minimum requis prévu par l'article 58 et 58 bis du code des assurances.
- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, au niveau de GAT VIE (Ex-AMINA), à la clôture de l'exercice 2012, se situe en deçà du seuil réglementaire.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 03 Octobre 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

Bilan
au 31/12/2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°1 Actif du bilan	Notes	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels	A 1	<u>4 681 637</u>	<u>3 743 495</u>	<u>938 142</u>	<u>536 096</u>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		4 681 637	3 743 495	938 142	536 096
AC14 Acomptes versés					
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 1	<u>10 635 712</u>	<u>6 878 858</u>	<u>3 756 854</u>	<u>3 065 942</u>
AC21 Installations techniques et machines		8 910 830	5 620 491	3 290 339	2 653 062
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 718 548	1 258 367	460 181	407 696
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		6 334		6 334	5 184
AC3 Placements		<u>207 497 577</u>	<u>14 936 865</u>	<u>192 560 712</u>	<u>151 623 629</u>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 2	<u>32 355 846</u>	<u>12 026 771</u>	<u>20 329 075</u>	<u>19 797 648</u>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 320 721	11 517 559	8 803 162	8 596 230
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		8 835 670	508 722	8 326 948	8 002 454
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		3 199 455	490	3 198 965	3 198 965
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 2	<u>10 066 862</u>		<u>10 066 862</u>	<u>10 066 862</u>
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 2	<u>162 023 159</u>	<u>2 910 094</u>	<u>159 113 065</u>	<u>118 666 780</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		57 213 079	2 776 681	54 436 398	45 763 107
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		67 111 999		67 111 999	52 320 199
AC333 Prêts hypothécaires				0	0
AC334 Autres Prêts		150 701	133 413	17 288	90 067
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		37 547 380		37 547 380	20 493 408
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 2	<u>3 051 710</u>		<u>3 051 710</u>	<u>3 092 339</u>
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 3	<u>60 993 486</u>		<u>60 993 486</u>	<u>59 888 609</u>
AC510 Provisions pour primes non acquises		5 957 140		5 957 140	6 614 267
AC530 Provisions pour sinistres Vie		0		0	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		53 407 783		53 407 783	50 155 544
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		1 135 091		1 135 091	1 053 618
AC561 Autres Provisions		493 472		493 472	2 065 180
AC6 Créances	A 4	<u>102 837 292</u>	<u>16 386 622</u>	<u>86 450 670</u>	<u>91 917 258</u>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>		<u>53 617 809</u>	<u>15 667 040</u>	<u>37 950 769</u>	<u>36 071 445</u>
AC611 Primes acquises et non émises	A 4.1	6 097 059	1 599 686	4 497 373	5 184 148
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 4.2	42 352 022	13 141 630	29 210 392	26 472 320
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 4.3	5 168 728	925 724	4 243 004	4 414 977
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 4.4	<u>43 448 388</u>		<u>43 448 388</u>	<u>50 998 944</u>
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 4.5	<u>5 771 095</u>	<u>719 582</u>	<u>5 051 513</u>	<u>4 846 870</u>
AC631 Personnel		208 014		208 014	231 299
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 416 652	9 305	4 407 347	3 639 541
AC633 Débiteurs divers		1 146 429	710 277	436 152	976 030
AC7 Autres éléments d'Actif	A 5	<u>12 725 272</u>	<u>326 249</u>	<u>12 399 023</u>	<u>18 780 230</u>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 5.1	<u>3 527 512</u>	326 249	<u>3 201 263</u>	<u>10 776 955</u>
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 5.2	<u>5 890 570</u>		<u>5 890 570</u>	<u>4 799 386</u>
Autres charges à répartir	A 5.3	<u>233 237</u>		<u>233 237</u>	<u>307 505</u>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 5.4	<u>3 073 953</u>	<u>0</u>	<u>3 073 953</u>	<u>2 896 384</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		2 547 245		2 547 245	2 206 183
AC733 Autres comptes de régularisation		526 708	0	526 708	690 201
Total de l'Actif :		<u>399 370 976</u>	<u>42 272 089</u>	<u>357 098 887</u>	<u>325 811 764</u>

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Bilan
 au 31/12/2012
 (Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°2				
Capitaux propres et passif du Bilan			Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
		Notes		
	CP1 Capital social ou fonds équivalent		35 000 000	35 000 000
	CP2 Réserves et primes liées au capital		5 103 185	5 068 388
	CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
	CP5 Résultat reporté		-8 323 516	-10 115 458 ⁺
	Total capitaux propres avant résultat :		36 868 969	35 042 230⁺
	CP6 Résultat		-9 660 383	1 791 942 ⁺
	Total capitaux propres avant affectation :	CP1	27 208 586	36 834 172⁺
	Autres Passif financiers	P0	9 221	11 762
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P1	1 382 086	1 288 718
	PA23 Autres provisions		1 382 086	1 288 718
PA3	Provisions techniques brutes	P 2	252 974 285	218 557 948⁺
	PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie	P 2.1	31 222 188	27 104 640 ⁺
	PA320 Provisions d'assurances Vie	P 2.3	33 817 281	34 159 293
	PA330 Provisions pour sinistres Vie	P 2.2	1 530 555	1 145 758
	PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		101 768	50 781
	PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie		1 501 893	1 311 069
	PA331 Provisions pour sinistres Non Vie	P 2.2	177 863 888	147 842 425
	PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		1 529 511	1 349 584
	PA360 Autres provisions techniques Vie			
	PA361 Autres provisions techniques Non Vie	P 2.4	5 407 201	5 594 398
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 3	60 169 854	55 809 231
PA6	Autres dettes	P4	11 566 812	8 970 188
	PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 4.1	6 318 352	5 444 007
	PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 318 352	5 444 007
	PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance			
	PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 4.2	96 645	110 177
	PA63 <u>Autres dettes</u>	P4.3	5 151 815	3 416 004
	PA631 Dépôts et cautionnements reçus			
	PA632 Autres Dettes	P 4.3.1	31 596	17 656
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 4.3.2	2 484 700	1 896 393
	PA634 Crédoeurs divers	P 4.3.3	2 635 519	1 501 955
PA7	Autres passifs		3 788 043	4 339 745
	PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 5	3 788 043	4 339 745
Total des capitaux propres et du Passif :			357 098 887	325 811 764⁺

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°3 Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie		Notes	Opérations brutes Au 31/12/2012	Cessions Au 31/12/2012	Opérations nettes Au 31/12/2012	Opérations nettes Au 31/12/2011
PRNV1	<u>Primes acquises</u>		110 377 604	-24 749 396	85 628 208	74 839 928*
	PRNV11 Primes émises et acceptées		114 495 152	-24 092 269	90 402 883	78 761 364
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-4 117 548	-657 127	-4 774 675	-3 921 436*
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		5 590 913		5 590 913	3 891 198
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>		0		0	96 922
CHNV1	<u>Charges de sinistres</u>		-102 722 023	24 854 757	-77 867 266	-62 657 046*
	CHNV11 Montants payés		-72 700 560	21 394 696	-51 305 864	-46 013 742*
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-30 021 463	3 460 061	-26 561 402	-16 643 304
CHNV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		20 305	-1 678 437	-1 658 132	681 197
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				0	0
CHNV4	<u>Frais d'exploitation</u>		-22 369 634	5 287 533	-17 082 101	-14 902 451*
	CHNV41 Frais d'acquisition		-17 866 359		-17 866 359	-15 423 590*
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHNV43 Frais d'administration		-4 503 275		-4 503 275	-4 435 673*
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			5 287 533	5 287 533	4 956 812*
CHNV5	<u>Autres charges techniques</u>		-7 160 988		-7 160 988	-5 025 466*
RTNV	<u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</u>		-16 263 823	3 714 457	-12 549 366	-3 075 718*

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°4 Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations Brutes Au 31/12/2012	Cessions Au 31/12/2012	Opérations Au 31/12/2012	Opérations nettes Au 31/12/2011
PRV1	Primes		5 933 597	-612 143	5 321 454	8 224 031
	PRV11 Primes émises et acceptées		5 933 597	-612 143	5 321 454	8 224 031
PRV2	Produits de placements		1 340 258		1 340 258	1 563 241
	PRV21 Revenus des placements		1 340 258		1 340 258	1 563 241
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements				0	0
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements				0	0
PRV4	Autres produits techniques				0	0
CHV1	Charge de sinistres		-3 557 065	384 575	-3 172 490	-4 583 683 *
	CHV11 Montants payés		-3 172 269	592 397	-2 579 872	-4 518 063 *
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-384 796	-207 822	-592 618	-65 620
CHV2	Variation des autres provisions techniques		87 165	-136 840	-49 675	-1 405 481
	CHV21 Provisions d'assurance vie		87 165	-136 840	-49 675	-1 405 481
	CHV22 Autres provisions techniques					
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV4	Frais d'exploitation		-1 222 793	46 686	-1 176 107	-911 658 *
	CHV41 Frais d'acquisition		-744 194		-744 194	-654 870 *
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	
	CHV43 Frais d'Administration		-478 599		-478 599	-297 512 *
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs			46 686	46 686	40 725
CHV5	Autres charges techniques		-59 452		-59 452	-60 691 *
CHV9	Charges des placements		-327 118	0	-327 118	-735 131
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-327 118		-327 118	-735 131
	CHV92 Correction de valeur sur placements				0	
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements				0	
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		2 194 592	-317 722	1 876 870	2 090 627 *

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Etat de Résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°5		Etat de Résultat	Etat de Résultat
Etat de Résultat	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		-12 549 366	-3 075 718 *
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		1 876 870	2 090 627 *
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		8 690 454	8 723 670
PRNT11 Revenus des placements		8 690 454	8 723 670
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements			
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements			
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		-2 121 088	-4 102 399
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 121 088	-4 102 399
CHNT12 Correction de valeurs sur placements			
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		-5 590 913	-3 891 198
PRNT2 Autres produits non techniques		473 128	2 837 036
CHNT3 Autres charges non techniques		-308 021	-674 207
Résultats provenant des activités ordinaires		-9 528 936	1 907 811 *
CHNT4 Impôts sur le Résultat		-131 447	-115 869
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		-9 660 383	1 791 942 *
Résultat net après modifications comptables :		-9 660 383	1 791 942 *

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2012	31/12/2011
HB1 Engagements reçus		1 127 765	1 099 066
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>			
<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		654 390	654 390
<i>Avals, cautions de garanties sur les agents généraux</i>		473 375	444 676
HB2 Engagements donnés		0	0
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		0	0
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		119 108 944	100 678 826
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		63 251 806	74 163 317
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)			
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			
E5 Commissions versées sur les acceptations			
E6 Décaissements de primes pour les cessions		13 609 042	13 877 760
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions			
E8 Commissions reçues sur les cessions			
E9 Commissions versées aux intermédiaires		11 477 612	8 880 578
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		16 615 642	13 982 240
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes			
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires			
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		167 332 798	85 646 938
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		127 293 645	79 110 386
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		15 463 802	13 278 098
E16 Produit financiers reçus		9 348 432	6 371 417
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements		1 035	67 330
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	F 4.1	-4 782 632	4 019 888
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 724 310	3 244 096
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			39 226
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	F 4.2	-2 724 310	-3 204 870
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			
F2 Dividendes et autres distributions		-68 750	-75 000
F3 Encaissements provenant d'emprunts			
F4 Remboursements d'emprunts			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	F 4.3	-68 750	-75 000
Variations de trésorerie		-7 575 692	740 018
Trésorerie de début d'exercice		10 776 955	10 036 937
Trésorerie de fin d'exercice		3 201 263	10 776 955

Les notes aux états financiers

I. Normalisation comptable

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

II. Les principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1. Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3. Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.

- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4. Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tarifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination)

2.5. Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER)

Définition (Réf : NCT 29)

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

Méthodologie GAT :

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé « Solvarisk IBNR » qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

Description de l'applicatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). SolvaRisk IBNR intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6. Provisions pour PB et ristournes non vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations et bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour Provisions mathématiques vie

Définition :

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Mode de calcul :

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

Méthodologie GAT :

- *Contrats individuels :*

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- *Contrats collectifs :*

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie, nette des capitaux échus et des rachats.

3.2 Provisions pour sinistres à payer vie**Définition :**

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

3.3 Provision pour frais de gestion**Définition :**

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

Mode de calcul :

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

Méthodologie GAT :

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

4. Autres provisions techniques :

4.1. Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Pour l'exercice 2012, Le GAT a utilisé, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

4.2. Provisions mathématique des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédentaires. L'âge du crédentaire est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

4.3. Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes

d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

4.4. Provision pour égalisation

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

4.5. Provision pour équilibrage

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

4.6. Provisions techniques à la charge des réassureurs

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;

Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant

des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives aux dites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

4.7. Provisions pour dépréciation des créances

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2011 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2010 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2009 et antérieurs ;

5. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2012 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

6. LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charges par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

III. Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2012 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2012 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1. La présentation des états financiers

Le bilan clos au 31 décembre 2012 totalise 357.098.887 dinars contre 325.811.764 dinars au 31 décembre 2011, accusant ainsi une augmentation de 9.6%. Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent au 31 décembre 2012 à 121.115.525 dinars contre 107.049.829 dinars à fin décembre 2011, accusant ainsi une augmentation de 14.065.696 dinars soit 13.14%. La situation au 31 décembre 2012 dégage un déficit net d'impôt de -9.660.383 dinars contre un bénéfice de 1.791.942 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent au 31 décembre 2012 un montant net de 192.560.711 dinars contre 151.623.629 dinars au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 40.937.082 dinars. Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré aussi une augmentation de 34.416.337 dinars en passant de 218.557.948 dinars au 31 décembre 2011 à 252.974.285 dinars au 31 décembre 2012.

2. Les notes complémentaires

2.1 Notes sur le bilan

L'Actif

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent à fin décembre 2012 une valeur brute de 15.317.349 dinars, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Montant
Investissements de recherche et développement	1.279.163
Logiciel Software	3.058.004
Ressources Externes Intégration	344.470
Mobilier et matériel d'exploitation	10.635.712
Total	15.317.349

Le cumul des amortissements relatifs à ce poste s'élève à 10.622.352 dinars ce qui nous donne une valeur comptable nette de 4.694.996 dinars.

Le tableau d'amortissement joint en annexes détaille par nature d'immobilisations :

- o La valeur d'origine ;
- o Les acquisitions ou cessions ;
- o Les dotations aux amortissements de l'exercice ; le cumul des amortissements ;
- o Et la valeur comptable nette.

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 décembre 2012 un montant net de 192.560.712 dinars contre 151.623.629 dinars en 2011. Les provisions pour dépréciation des titres constituées à fin décembre 2012 s'élèvent à 14.936.865 dinars contre 14.100.366 dinars au 31 décembre 2011. Les placements ventilés par rubriques se présentent comme suit :

Désignation	Brut	Amort & Prov	Net
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	32.355.846	12.026.771	20.329.075
Bon de trésors et obligations	67.111.999		67.111.999
Actions et parts d'OPCVM	67.279.941	2.776.681	64.503.260
Placement monétaire et autres prêts et liquidités	37.698.081	133.413	37.564.668
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.051.710		3.051.710
Total	207.497.577	14.936.865	192.560.712

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté à fin décembre 2012 pour un montant de 60.993.486 dinars contre 59.888.609 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1.104.877 dinars. Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Provisions pour primes non acquises	5.957.140	6.614.267
Provisions pour sinistres non vie	53.407.783	50.155.544
Autres Provisions	493.472	2.065.180
Provisions pour réserves de stabilité	1.135.091	1.053.618
Total	60.993.486	59.888.609

Note A4 : CREANCES

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 2012 pour un montant brut de 102.837.292 dinars et un montant net de 86.450.670 dinars contre un montant brut de 105.370.803 dinars et un montant net de 91.917.258 dinars à fin décembre 2011. Le détail des créances se présente comme suit :

Désignation	31.12.2012			31.12.2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	6.097.059	1.599.686	4.497.373	6.036.781	852.633	5.184.148
Autres créances nées d'opér. d'assurances directes	42.352.022	13.141.630	29.210.392	37.851.654	11.379.334	26.472.320
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'ass.	5.168.728	925.724	4.243.004	4.916.972	501.995	4.414.977
Créances nées d'opér. de réassurance	43.448.388		43.448.388	50.998.944		50.998.944
Personnel & cptes rattachés	208.014		208.014	231.299		231.299
Etat et org de sécurité sociale	4.416.652	9.305	4.407.347	3.648.846	9.305	3.639.541
Débiteurs divers	1.146.429	710.277	436.153	1.686.307	710.277	976.030
Total	102.837.292	16.386.622	86.450.670	105.370.803	13.453.544	91.917.258

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente à fin décembre 2012 un solde de 4.497.373 dinars contre 5.184.148 dinars à fin décembre 2011 soit une diminution de 686.775 dinars. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Primes acquises et non émises	6.097.059	6.036.781
Primes à annuler	1.599.686	852.633
Total	4.497.373	5.184.148

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2012	31.12.2011
Automobile	93.955	62.448
Incendie	519.987	399.409
Transport	606.409	484.486
RD	12.981	29.162
Santé	4.283.694	4.407.869
Vie	88.055	222.171
RS	145.412	159.010
RC	346.566	270.264
Assistance	0	1.962
TOTAL	6.097.059	6.036.781

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2012	31.12.2011
Automobile	667.754	338.826
Incendie	325.737	149.772
Transport	116.778	35.003
RD	43.638	26.515
Santé	146.518	112.421
Vie	87.054	108.489
RS	79.480	33.024
RC	132.728	48.583
TOTAL	1.599.686	852.633

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Le solde brut de ce poste est de 42.352.022 dinars au 31 décembre 2012. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs. Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2012 une valeur de 13.141.630 dinars contre 11.379.334 dinars en 2011 détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Provisions sur primes à recevoir	3.096.140	2.034.276
Provisions contentieux	3.863.136	3.392.906
Provisions sur les créances des agents	5.605.809	5.713.420
Provisions sur débiteurs divers	576.545	238.732
Total	13.141.630	11.379.334

Le solde du compte courant des Co-assureurs s'élève à 1.630.302 dinars à fin décembre 2012 contre 846.036 dinars à fin décembre 2011. Ce poste est provisionné à hauteur de 576.545 dinars à fin décembre 2012.

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses. Le solde à fin 2012 totalise 4.243.004 dinars contre 4.414.977 dinars à fin décembre 2011.

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste figure au bilan du 31 décembre 2012 pour un montant de 43.448.388 dinars contre 50.998.944 dinars à fin décembre 2011 :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
C/C cessionnaires STAR	443.994	443.994
C/C autres réassureurs	43.004.394	50.554.950
Total	43.448.388	50.998.944

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste dont le solde au 31 décembre 2012 est 5.051.513 dinars regroupe les comptes suivants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Personnel & comptes rattachés	208.014	231.299
Etat et organismes de sécurité sociale	4.407.347	3.639.541
Débiteurs divers	436.152	976.030
Total	5.051.513	4.846.870

Les débiteurs divers de l'exercice 2012 ont été provisionnés à hauteur de 719.582 dinars.

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 12.399.023 dinars contre 18.780.229 dinars à fin décembre 2011, qui se détaille comme suit :

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2012 un total brut de 3.527.512 dinars contre 11.091.752 dinars à fin décembre 2011 ventilé de la manière suivante :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	961	890
Banques et chèques postaux	3.526.551	11.090.862
Total	3.527.512	11.091.752

Les provisions constituées au titre des chèques, effets impayés et effets à recevoir totalisent à fin décembre 2012 une valeur de 326.249 dinars contre 314.797 dinars à la clôture de l'exercice 2011.

A 5.2 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES :

Cette rubrique présente à fin 2012 un solde de 5.890.570 dinars contre 4.799.386 dinars à fin 2011.

A 5.3 – CHARGES A REPARTIR :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 233.237 dinars relatif principalement aux honoraires du cabinet CAPGEMINI, UMANIS, TALYS et des charges de lancement d'un nouveau produit automobile «VECTURIS ».

A 5.4 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :

Ce poste totalise à fin 2012 un montant net de 3.073.953 dinars et se compose des éléments suivants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et loyers courus non échus	2.547.245	2.206.183
Autres comptes de régularisation	526.708	690.201
Total	3.073.953	2.896.384

Les autres comptes de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Produits à recevoir	15.825	50.562
Charges payées ou comptabilisées d'avance	122.537	121.317
Différence sur les prix de remboursement à amortir	388.347	518.322
Total	526.708	690.201

LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 35.000.000 dinars constitué de 3.500.000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2012 un montant de 27.208.586 dinars contre 36.834.172 dinars au 31 décembre 2011 enregistrant une variation de -9.625.587 dinars.

Comptes	Total Au 31.12.2011	Modification comptable	Total Au 31.12.2011 Retraité	Mouvements de la période	Affectation du Résultat 2011	Total Au 31.12.2012
Capital Social	35 000 000		35 000 000			35 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533		1 371 533			1 371 533
Réserves Légales	727 904		727 904			727 904
Réserves de Garantie	37 685		37 685			37 685
Réserves Spéciale de Réév Légale	345		345			345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955		5 088 955			5 088 955
Primes d'Emission	2 800 000		2 800 000			2 800 000
Résultats Reportés	-6 385 427		-6 385 427		1 245 553	-5 139 874
Modifications comptables affectant le résultat reporté	-3 971 131	241 100	-3 730 031		546 389	-3 183 642
Fond Social	131 267		131 267	34 796		166 063
Capitaux Propres avant Résultat	34 801 130		35 042 230			36 868 969
Résultat de la période	1 245 553	546 389	1 791 942	-9 660 383	-1 791 942	-9 660 383
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	36 046 683	787 489	36 834 172	-9 625 587	0	27 208 586

Le Passif

Note P 0 : AUTRES PASSIF FINANCIERS

Ce poste totalise un montant net de 9.221 dinars au 31 décembre 2012. Il a été constitué au titre d'un contrat crédit-bail auprès de la société Technopointe pour l'acquisition de cinq photocopieurs.

Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 1.382.086 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour risque fiscal et sociale.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Provisions pour congé payé	1.119.086	1.025.718
Provisions pour risque fiscal et social	263.000	263.000
TOTAL	1.382.086	1.288.718

Depuis 2011, GAT Assurances a souscrit une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » IDR auprès de GAT Vie.

Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Au 31 décembre 2012, les provisions techniques totalisent 252.974.285 dinars contre 218.557.948 dinars au 31 décembre 2011 accusant ainsi une augmentation de 34.416.337 dinars. Les provisions techniques se présentent au niveau du tableau suivant :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Provisions pour primes non acquises	31.222.188	27.104.629
Provisions pour sinistres	182.912.982	151.262.733
Prévisions de recours à encaisser	-3.518.539	-2.274.550
Provisions pour PB & Ristournes	1.603.661	1.361.849
Provisions pour égalisation	1.529.511	1.349.584
Provisions mathématiques Vie	33.817.281	34.159.293
Autres provisions techniques (Non Vie)	5.407.201	5.594.398
TOTAL	252.974.285	218.557.948

Les provisions techniques figurent au bilan du 31 décembre 2012 nettes des « prévisions de recours à encaisser » qui viennent en déduction des provisions pour sinistres à payer conformément à la norme comptable et qui s'élèvent à 3.518.539 dinars au 31 décembre 2012 contre 2.274.550 dinars au 31 décembre 2011.

P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente un montant de 31.222.188 dinars à fin décembre 2012 contre 27.104.629 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 4.117.560 dinars. Les provisions pour primes non acquises se répartissent par branche comme suit :

Branches	31.12.2012	31.12.2011
Automobile	22.638.890	18.167.957
Incendie	1.766.754	1.652.338
Transport	911.071	812.825
RD	763.910	727.538
Santé	0	76.931
Assistance Voyage	261.442	0
RS	3.164.759	3.149.453
RC	420.662	432.158
Acceptation	1.294.700	1.877.469
TOTAL	31.222.188	27.104.629

P 2.2 – Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer vie et non vie s'élève à 182.912.982 dinars en 2012 contre 151.262.733 dinars en 2011.

Les prévisions de recours à encaisser qui viennent en déduction des SAP totalisent 3.518.539 dinars à fin décembre 2012 contre 2.274.550 dinars à fin décembre 2011.

P 2-3 Provisions mathématiques Vie :

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2012 une valeur de 33.817.281 dinars contre 34.159.293 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Notons que GAT ASSURANCES met en application la nouvelle loi du 5 Janvier 2009 portant sur les nouvelles tables de mortalité « TM99/TV99 ».

P 2.4 – Autres provisions techniques (Non Vie) :

Les autres provisions techniques non vie s'élèvent à 5.407.201 dinars en 2012 contre 5.594.398 dinars en 2011. Les provisions mathématiques de rentes qui sont en liquidation ont atteint au 31 décembre 2012 une valeur de 3.614.213 dinars contre 4.135.055 dinars au 31 décembre 2011.

La provision pour risques en cours (PREC) constatée au 31 décembre 2012 totalise 1.792.988 dinars contre 1.459.343 dinars en 2011.

Note P 3– DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2012 pour un solde de 60.169.854 dinars contre 55.809.231 dinars au 31 décembre 2011.

Note P 4 – AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2012 une valeur de 11.566.812 dinars contre 8.970.188 dinars à fin décembre 2011. Ce poste regroupe les éléments suivants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6.318.352	5.444.007
Dettes nées d'opérations de réassurance	96.645	110.177
Personnel	31.595	17.656
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2.484.700	1.896.393
Créditeurs divers	2.635.519	1.501.955
Total	11.566.812	8.970.188

P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Ce poste atteint à fin décembre 2012 une valeur de 6.318.352 dinars contre 5.444.007 dinars à fin décembre 2011 soit une augmentation de 874.345 dinars, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Dettes en C/C envers les agents et succursales	4.004.762	3.460.369
Provisions pour primes	1.180.858	1.175.888
Dettes envers les co-assureurs	12.834	12.834
C/C GAN IARD	3.013	6.227
C/C co-assureurs – Primes	1.116.885	788.689
Total	6.318.352	5.444.007

P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2012 pour un solde de 96.645 dinars contre 110.177 dinars au 31 décembre 2011, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Compte des Cédantes et rétrocedantes	55.152	55.152
C/C Mutuaide Assistance	41.493	55.025
Total	96.645	110.177

P 4.3 – Autres dettes :

Les autres dettes totalisent 5.151.815 dinars au 31 décembre 2012 contre 3.416.004 dinars à fin 2011 soit une évolution de 1.735.811 dinars.

P 4.3.1 – Autres Dettes :

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2012 un solde de 31.596 dinars contre 17.656 dinars en 2011.

P 4.3.2 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :

Les dettes envers l'Etat, les organismes de sécurité sociale et collectivités publiques présentent un montant de 2.484.700 dinars au 31 décembre 2012 contre 1.896.393 dinars à fin décembre 2011. Ces dettes sont réparties comme suit :

P 4.3.3 - divers :	Désignation	31.12.2012	31.12.2011	Créditeurs
Ce poste fait 31 décembre de 2.635.519 1.501.995 décembre	Taxes d'assurances	1.207.636	665.045	apparaître au 2012 un solde dinars contre dinars à fin 2011.
	Etat retenue à la source	127.794	419.895	
	Etat, Impôt et Taxes TVA	146.568	88.273	
	Organismes de sécurité sociale	1.002.702	723.180	
	Total	2.484.700	1.896.393	

Note P 5 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués par les autres comptes de régularisation du passif dont la valeur a atteint à fin décembre 3.788.043 dinars contre 4.339.745 dinars au 31 décembre 2011.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Revenus perçus d'avance :	82.855	0
Charges à payer	1.509.597	2.430.675
Différence/Prix de rembt à percevoir	716.985	319.463
Produits constatées d'avance	1.021.360	1.197.920
Régul. commissions sur PANE	457.246	391.687
Total	3.788.043	4.339.745

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

F 2.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F 2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F 2.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°27.

F 2.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2012 comme suit :

Niveaux Académiques	31.12.2012	31.12.2011
Inférieur au baccalauréat	72	72
Baccalauréat et Baccalauréat +1	9	9
Baccalauréat +2 et Baccalauréat +3	32	27
Baccalauréat +4	74	71
Supérieur à Baccalauréat +4	55	45
Total	242	224

Les frais de personnel s'élèvent en 2012 à 9.869.426 dinars et sont ventilés comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Salaires	7.771.323	7.275.643
Charges sociales	1.563.138	1.576.984
Autres charges	534.965	433.631
Total :	9.869.426	9.286.259

F 2.5 Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à 10.605.280 dinars comme suit :

Catégorie	31.12.2012	31.12.2011
Agents Généraux	6.813.050	5.210.926
Courtiers	3.792.230	3.382.316
Total :	10.605.280	8.593.243

F 2.6 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

Désignation	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	34.159.293
Charges de provisions au 31/12/2012	-342.012
Total	33.817.281
Provision pour PB	58.673

F 2.7 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 654.390 dinars contre 654.390 dinars à fin 2011, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 473.375 dinars en 2012 contre 444.676 dinars en 2011.

F.4 - NOTE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note -F 4.1 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :

Au 31 décembre 2012, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à -4.782.632 dinars contre 4.019.888 dinars au 31 décembre 2011.

Note -F 4.2 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :

A fin décembre 2012, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -2.724.310 dinars contre -3.204.870 dinars à fin décembre de l'exercice précédent. Il se compose principalement des acquisitions et des cessions des immeubles hors exploitation.

Note –F 4.3 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :

Ce flux enregistré à fin décembre 2012, un montant de -68.750 dinars contre -75.000 dinars au 31 décembre 2011.

Ainsi la trésorerie au 31 décembre 2012 s'élève à 3.201.263 dinars contre 10.776.955 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de -7.575.692 dinars.

F.5 - NOTE SUR LES AMORTISSEMENTS DIFFERES :

Lors de la déclaration d'impôt annuelle provisoire, il est prévu que le total des amortissements s'élèvera à dinars détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Amortissement de l'exercice	1.850.052
Amortissements réputés différés	5.741.868

F.6 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées entre GAT ASSURANCES et ses parties liées, courant l'exercice 2012, se présentent comme suit :

- En 2012, GAT ASSURANCES a réglé **4.137 Dinars** pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques
- En 2012, GAT ASSURANCES a réglé **7.383 Dinars** à sa filiale GAT IMMOBILIER représentant 50% de la prime de Bilan d'un employé ayant travaillé au GAT ASSURANCES en 2010
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à **260.267 Dinars** dont les 2/3 sont à la charge de GAT ASSURANCES
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour **101.275 Dinars**
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE (ex-AMINA), GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour **28.730 Dinars, 15.537 Dinars et 5.013 Dinars**
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT respectivement **396.350 Dinars** et **28.169 Dinars** représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2012
- GAT VIE (ex-AMINA) a facturé à GAT ASSURANCES **582.237 Dinars** représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie)
- GAT VIE (ex-AMINA) a souscrit auprès de GAT ASSURANCES pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à **10.292 Dinars**
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à GAT ASSURANCES **273.314 Dinars** au titre de la gestion du portefeuille de placements
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom de la filiale GAT VIE (ex-AMINA) représentant un solde compensé créditeur au 31/12/2012 de **79.915 Dinars**
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2012 est respectivement de **38.123 Dinars** et de **11.360 Dinars**.

F.7-Note sur les retraitements

Le poste modification comptable a été touché au cours de l'exercice 2012, l'impact des écritures passées se détail comme suit :

- **Correction d'erreur:**

- a- **Provision pour primes non acquises :**

Le GAT a procédé pour la première fois en 2012 au calcul de la provision pour primes non acquises pour les produits d'assistance : assistance voyages et assistance automobiles :

Les montants de corrections afférents à l'exercice 2011 ayant touché le poste modification comptable tel que calculé par notre actuaire se détail comme suit :

Désignation	Impact capitaux propres d'ouverture	Impact Résultat 2012
correction de la PPNA assistance au voyage	-207.971	-53.471
correction de la PPNA assistance automobile	-910.212	-202.433

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- b- **Part des réassureurs dans les réserves de stabilité :**

La compagnie a effectué le calcul de la part des réassureurs dans la réserve de stabilité pour la première fois cette réserve concerne la branche vie et précisément la police TUNISAIR, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture 2012 est de 624.690 dinars et sur le résultat de l'exercice est de 19.306 dinars.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- c- **Part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie :**

Suite à la proposition du service réassurance, la compagnie a procédé pour la première fois au calcul de la part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie.

Cette rubrique concerne le contrat collectif Swicorp et des contrats individuels objets de traités facultatifs.

L'impact de la part des réassurances dans les PM Vie sur les capitaux propres de 2012 est de 649.617 dinars et sur le résultat de 2012 est de -156.146 dinars.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- **modification comptable:**

- a- **Frais d'acquisition reporté :**

Suite à la décision de transférer l'activité vie vers la filiale vie du GAT, la méthode de détermination des frais d'acquisition a été revue de la durée moyenne des contrats à la résorption sur la période restante jusqu'au transfert.

L'impact de la modification sur les capitaux propres d'ouverture est de - 394.887 dinars et -6.729 dinars sur le résultat de l'exercice.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- b- **Provision pour primes non acquises RC décennale :**

Pour l'harmonisation des méthodes de calcul de la provision pour primes non acquises RC décennale directe avec celle de la réassurance, la compagnie adopte la méthode de prorata temporis, pour que la provision pour primes non acquises relative aux cessions en réassurance ne soit en aucun cas portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la provision pour primes non acquises ne figure à l'actif.

Ainsi nous avons procédé à la comptabilisation de l'écart constaté entre les primes non acquises des affaires en direct de la branche Responsabilité Civile Décennale et ceux figurant dans les comptes de réassurance. Son impact sur les capitaux propres d'ouverture est de 1.026.251 dinars et de 208.528 dinars sur l'exercice 2012.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- **Modification du déversement:**

Courant l'exercice 2012, le GAT a procédé à un changement des clefs de ventilation des charges de personnel. Antérieurement les charges de personnel ont été réparties au prorata des primes émises, en 2012 ces charges sont affectées comme suit :

- Affectation directe des charges du personnel des directions techniques sur les branches respectives

 les charges du personnel des directions support demeurent réparties au prorata des primes émises. Les chiffres de 2011 ont été retraités à cet effet pour le besoin de comparabilité :

Désignation	2011 retraité	2011 Publié
Frais de gestion sinistres	4.862.634	5.870.393
Frais d'acquisition	16.078.461	14.901.031
Frais d'administration	4.733.185	7.163.416
Autres charges techniques	5.086.157	2.825.597

F-8 Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS
AU 31 Décembre 2012

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS			VALEURS D'ACQUISIT° AU 30.12.2012	TAUX %	AMORTISSEMENTS				V. C. N
	AU 31.12.2011	31/12/2012	REGULARISATION & CESSION			AU 31.12.2011	AU 31-12-12	REGULARISATION & CESSION	CUMULES	
Logiciel Software	2 687 352	370 652	0	3 058 004	20	2 151 255	255 553	0	2 406 808	651 195
Ressources Externes Intégration	0	344 470	0	344 470		0	57 524	0	57 524	286 947
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 163	0	0	1 279 163	33	1 279 163	0	0	1 279 163	0
Immeubles et Terrain d'exploitation	19 419 010	901 711	0	20 320 721	5	10 822 780	694 779	0	11 517 559	8 803 162
Immeubles et terrain Hors exploitation	8 418 801	416 869	0	8 835 670	5	416 347	92 374	0	508 722	8 326 948
Mobiliers et Matériels de Bureaux	1 088 967	139 428	0	1 228 395	10	800 786	62 460	0	863 247	365 148
Œuvres et Arts	23 530	0	0	23 530		8 278	2 353	0	10 631	12 899
Matériel de Transport	1 207 392	161 629	68 052	1 300 969	20	532 932	242 907	48 322	727 516	573 453
Autres Mobiliers et Matériels	61 354	0	0	61 354	10	61 354	0	0	61 354	0
Agencements Aménagements et Installations	3 667 770	0	0	3 667 770	10	2 471 124	164 668	0	2 635 792	1 031 978
Aménagements des Agences interieurs et exterieurs	0	670 499	0	670 499		0	0	0	0	670 499
Aménagement Siège : Travaux	0	196 693	0	196 693		0	8 846	0	8 846	187 847
Siège : Enseigne	0	95 098	0	95 098		0	5 193	0	5 193	89 905
Petit Matériel d'Exploitation	359 243	46 027	0	405 270	20	275 255	47 880	0	323 135	82 134
Matériel d'Exploitation Informatique	2 809 586	112 360	0	2 921 945	15	2 027 630	206 022	0	2 233 652	688 293
Hardware DOSI	0	57 856	0	57 856		0	9 492	0	9 492	48 364
Dépôt et Cautionnement	5 184	1 150	0	6 334						6 334
T O T A U X	41 027 349	3 514 442	68 052	44 473 739		20 846 903	1 850 052	48 322	22 648 633	21 825 106

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	3 966 514	715 122		4 681 637	3 430 418		313 077				3 743 495	0	938 142
1.2 Concessions, brevets, licences, marques											0	0	0
1.3 Fonds de commerce											0	0	0
1.4 Acomptes versés											0	0	0
	3 966 514	715 122	0	4 681 637	3 430 418	0	313 077	0	0	0	3 743 495	0	938 142
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	7 684 747	1 294 135	68 052	8 910 830	5 031 685		637 128		48 322		5 620 491	0	3 290 339
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 553 368	165 180		1 718 548	1 145 673		112 693				1 258 367	0	460 181
2.3 Acomptes versés	5 184	1 150		6 334	0						0	0	6 334
	9 243 299	1 460 465	68 052	10 635 712	6 177 358	0	749 822	0	48 322	0	6 878 858	0	3 756 854
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 837 811	1 318 580		29 156 391	11 239 127		787 154				12 026 281	0	17 130 110
3.2 Placements dans les entreprises liées	13 265 827	6 000	0	13 271 827	0	0	0	0	0	0	0	0	13 271 827
3.2.1 Parts	13 265 827	6 000	0	13 271 827							0	0	13 271 827
3.2.2 Bons et obligations											0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts											0	0	0
3.3.2 Bons et obligations											0	0	0
3.4 Autres placements financiers	121 528 019	168 962 245	128 472 616	162 017 648	0	2 861 239	0	49 345	0	0	0	2 910 584	159 107 065
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	48 527 126	86 858 511	78 178 069	57 207 569		2 764 019		13 152			0	2 777 171	54 430 398
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	52 320 199	18 776 000	3 984 200	67 111 999		0					0	0	67 111 999
3.4.3 Prêts hypothécaire	0					0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	187 286		36 586	150 701		97 219		36 193			0	133 413	17 288
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	20 493 408	63 327 734	46 273 761	37 547 380		0					0	0	37 547 380
3.4.6 Autres				0		0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	3 092 339	3 051 710	3 092 339	3 051 710		0					0	0	3 051 710
3.6 Placements des contrats en UC						0					0	0	0
	165 723 995	173 338 535	131 564 954	207 497 577	11 239 127	2 861 239	787 154	49 345	0	0	12 026 281	2 910 584	192 560 712
TOTAL:	178 933 809	175 514 122	131 633 007	222 814 925	20 846 903	2 861 239	1 850 052	49 345	48 322	0	22 648 633	2 910 584	197 255 709

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2012

Désignation:	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	29 156 391	17 130 110		4 721 379
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	3 199 455	3 198 965		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	44 374 941	41 618 589	46 562 351	4 943 762
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	17 280 868	17 260 540	17 327 309	66 769
Autres parts d'OPCVM	5 624 131	5 624 131	5 871 875	247 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 111 999	67 111 999		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	150 701	17 288		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 051 710	3 051 710		
Autres dépôts	37 547 380	37 547 380		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus	207 497 577	192 560 712	69 761 535	9 979 654
Total :				
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe 10
exercice 2012

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
Inventaire 2010					
Règlements cumulés	27 120 275	25 085 923	26 596 077		
Provisions pour sinistres	7 909 474	15 429 955	30 663 370		
total charges des sinistres	35 029 749	40 515 878	57 259 447		
Primes acquises	61 376 742	68 957 011	82 235 796		
% sinistres / primes acquises	57.073%	58.755%	69.626%		
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Inventaire 2011					
Règlements cumulés	29 258 005	30 199 110	39 644 843	50 736 037	
Provisions pour sinistres	3 970 817	10 423 237	25 297 593	69 270 582	
total charges des sinistres	33 228 822	40 622 347	64 942 436	120 006 618	
Primes acquises	61 376 742	68 957 011	82 235 796	95 111 088	
% sinistres / primes acquises	54.139%	58.910%	78.971%	126.175%	
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	30 380 613	32 437 298	45 672 394	77 924 167	27 469 150
Provisions pour sinistres	6 595 105	17 076 692	42 119 435	107 746 091	82 511 424
total charges des sinistres	36 975 718	49 513 991	87 791 829	185 670 257	109 980 575
Primes acquises	61 376 742	68 957 011	82 235 796	95 111 088	110 459 666
% sinistres / primes acquises	60.244%	71.804%	106.756%	195.214%	99.566%

Annexe 11: Ventilation des charges et des produits des placements pour l'assurance NON-VIE

	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les</u>	<u>autres revenus et</u>		<u>Charges des</u>
	<u>placements dans</u>		<u>Total:</u>	<u>placements:</u>
	<u>des entreprises liées et avec</u> <u>lien de participations:</u>	<u>frais financiers:</u>		
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		135 570	135 570	117 028
1.2 Parts et actions de société immobilière		3 750	3 750	
	0	139 320	139 320	117 028
			0	
2. Participations			0	
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		3 388 184	3 388 184	177 207
2.2 Emprunts obligataires		493 194	493 194	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		2 472 644	2 472 644	588 645
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		1 893 659	1 893 659	326 131
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		163 495	163 495	150 000
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		93 757	93 757	
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		1 034 757	1 034 757	
2.8 Contrats en unités de comptes			0	
2.9. Autres		10 850	10 850	36 193
	0	9 550 541	9 550 541	1 278 177
			0	
3. Autres placements		340 850	340 850	1 053 002
			0	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0	
			0	
Total	0	10 030 712	10 030 712	2 448 206
			0	
Intérêts		1 053 002	0	
Frais externes		1 064 776	1 064 776	
Autres frais		330 429	330 429	
			0	
Total charges des placements	0	2 448 206	2 448 206	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2012	Montant
Primes Acquises	5 933 597
Charges de prestations	-3 557 065
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-49 675
Solde de souscription :	2 326 857
Frais d'acquisition	-744 194
Autres charges de gestion nettes	-538 051
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-1 282 245
Produits nets de placements	1 013 140
Participation aux résultats	
Solde Financier :	1 013 140
Part des réassureurs dans les primes acquises	-612 143
Part des réassureurs dans les prestations payées	384 575
Part des réassureurs dans les charges de provisions	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	46 686
Solde de réassurance :	-180 882
Résultat technique Decembre 2012 :	1 876 870
Résultat technique Decembre 2011 :	2 090 627
Variation 2011 - 2012	-213 757 -10%

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2012

Désignation:	Auto	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance	Acc Corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	AT	PROTECTION JURIDIQUE	TOTAL	Acceptations	TOTAL
Primes acquises																
Primes émises	49 842 855	9 510 123	10 051 329	1 041 659	2 397 429	506 623	8 664 807	4 799 471	3 580 088	18 031 310	1 405 639	0	2 558 178	112 389 510	2 105 642	114 495 152
Variation des primes non acquises	-3 726 270	-98 246	-145 190	41 814	10 607	50 711	-512 614	-255 904	-90 285	76 931	47 073	0	-98 945	-4 700 318	582 770	-4 117 548
Charges de prestations																
Prestations et frais payés	-28 086 605	-1 577 294	-10 067 102	-36 590	-423 430	-169 543	-2 022 241	5 307	-190 269	-16 046 014	-10 934 999	-504 813	-1 076 292	-71 129 887	-1 570 673	-72 700 560
Charges des provisions pour prestations diverses	-24 804 451	-925 196	-13 218 130	-53 709	-853 955	-312 361	-1 370 514	0	-18 843	-1 503 918	13 090 247	510 905	905	-29 459 018	-542 140	-30 001 158
Solde de souscription :	-6 774 470	6 909 387	-13 379 093	993 174	1 130 650	75 431	4 759 439	4 548 874	3 280 691	558 309	3 607 961	6 091	1 383 845	7 100 287	575 599	7 675 886
Frais d'acquisition	-5 646 388	-1 864 441	-2 669 944	-263 529	-729 970	-296 685	-1 340 219	-1 127 638	-807 915	-1 581 332	-403 268	0	-293 296	-17 024 622	-841 737	-17 866 359
Autres charges de gestion nettes	-4 874 908	-917 416	-1 705 315	-118 280	-178 751	-230 255	-1 140 423	-393 870	-623 905	-1 002 986	-220 732	0	-249 694	-11 656 533	-7 730	-11 664 263
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-10 521 296	-2 781 857	-4 375 259	-381 808	-908 720	-526 940	-2 480 642	-1 521 507	-1 431 820	-2 584 317	-624 000	0	-542 990	-28 681 155	-849 467	-29 530 622
Produits nets des placements	2 903 605	140 384	1 385 882	89 274	203 132	32 776	245 196	0	55 808	48 809	233 007	116 691	22 513	5 477 077	113 836	5 590 913
Solde Financier :	2 903 605	140 384	1 385 882	89 274	203 132	32 776	245 196	0	55 808	48 809	233 007	116 691	22 513	5 477 077	113 836	5 590 913
Part des réassureurs dans les primes acquises	-2 131 741	-5 411 352	-9 017 722	-1 472 382	-258 492	-610 142	-1 060 909	-2 990 366	0	0	-1 796 290	0	0	-24 749 396	0	-24 749 396
Part des réassureurs dans les prestations payées	404 060	914 184	9 106 912	14 480	0	126 028	178 245	160 661	0	0	10 490 126	0	0	21 394 696	0	21 394 696
Part des réassureurs dans les charges de provisions	293 790	537 311	15 022 465	18 269	-174 174	348 003	263 477	-15 456	0	0	-12 833 625	0	0	3 460 061	0	3 460 061
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	0	-325 042	-1 308 447	0	0	0	0	62 167	0	0	-107 116	0	0	-1 678 437	0	-1 678 437
Commissions reçues des réassureurs	0	702 299	2 369 776	460 208	63	100 475	280 903	1 056 474	0	0	317 336	0	0	5 287 533	0	5 287 533
Solde de Réassurance (2012) :	-1 433 891	-3 582 599	16 172 985	-979 425	-432 603	-35 636	-338 284	-1 726 520	0	0	-3 929 569	0	0	3 714 457	0	3 714 457
Résultat technique (2012) :	-15 826 052	685 314	-195 485	-278 785	-7 542	-454 369	2 185 710	1 300 846	1 904 680	-1 977 199	-712 601	122 782	863 368	-12 389 333	-160 033	-12 549 366
Résultat technique (2011) :	-6 627 144	323 464	-622 171	322 435	291 740	11 524	-2 680 420	623 092	1 497 551	2 311 814	-1 088 052	1 157 178	1 015 982	-3 463 006	387 288	-3 075 718

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2012	Raccordement	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	PRV11 CHV11 CHV12, CHV21	5 933 597 -3 557 065 -49 675
Solde de souscription :		2 326 857
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	-744 194 -538 051
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-1 282 245
Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRV2, CHV9 CHV3	1 013 140 -
Solde Financier :		1 013 140
Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV21 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	-612 143 384 575 46 686
Solde de réassurance :		-180 882
Résultat technique :		1 876 870

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2012**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	114 495 152
Variation des primes non acquises	PRNV12	-4 117 548
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	-72 700 560
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	-30 001 158
Solde de souscription :		7 675 886
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-17 866 359
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-11 664 263
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-29 530 622
Produits nets de placements	PRNT3	5 590 913
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	
Solde Financier :		5 590 913
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-24 749 396
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	21 394 696
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	1 781 624
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	5 287 533
Solde de Réassurance :		3 714 457
Résultat technique :		-12 549 366

Groupe des Assurances de Tunisie
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du Groupe des Assurances de Tunisie,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Groupe des Assurances de Tunisie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe des Assurances de Tunisie, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 27 208 586 dinars, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 9 660 383 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

La compagnie a fait l'objet en 2011 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT (montant n'incluant pas les éventuels intérêts et pénalités de retard relatifs à l'exercice 2012) et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à la dite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 263 KDT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, ne peut être raisonnablement mesuré.

Il convient de signaler que, pour bénéficier de l'amnistie fiscale en vigueur en 2012, la compagnie a procédé à la liquidation partielle d'un montant de 294 KDT représentant les chefs de redressements acceptés.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe des Assurances de Tunisie ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2012, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- La marge de solvabilité de la compagnie, à la clôture de l'exercice 2012, est inférieure au minimum requis prévu par l'article 58 et 58 bis du code des assurances.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 octobre 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI**

Groupe des Assurances de Tunisie
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du GAT,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 :

- En 2012, GAT Assurances a payé des frais de communications téléphoniques pour le compte de sa filiale GAT Immobilier (ex-CODIT) pour un montant de 4 137 Dinars.
- GAT Immobilier (ex-CODIT) a facturé au GAT Assurances 7 383 Dinars représentant 50% de la prime de bilan de l'un de ses salariés ayant travaillé au niveau de GAT Assurances au cours de l'exercice 2010.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 :

- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 260 267 Dinars dont les 2/3 sont à la charge de GAT ASSURANCES.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour un montant de 101 275 Dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE (ex-AMINA), GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la compagnie ASTREE respectivement pour un montant de 28 730 Dinars, 15 537 Dinars et 5 013 Dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT respectivement 396 350 Dinars et 28 169 Dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2012.
- GAT VIE (ex-AMINA) a facturé à GAT ASSURANCES 582 237 Dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).
- GAT VIE (ex-AMINA) a souscrit auprès de GAT ASSURANCES un contrat collectif pour le compte de son personnel. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 10 292 Dinars.
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à ce dernier 273 314 Dinars au titre de ladite gestion.

- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom de la filiale GAT VIE (ex-AMINA) représentant un solde compensé créditeur au 31/12/2012 de 79 915 Dinars.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2012 est respectivement de 38 123 Dinars et de 11 360 Dinars.
- Le compte ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES du courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2012 un solde débiteur, net des commissions, de 2 193 309 Dinars.
- Le compte débiteur divers enregistre des mouvements au nom du courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES. Au 31/12/2012, le solde de ces mouvements est débiteur de 57 927 Dinars.
- Le compte autres parties liées Courtier « SECA » présente un solde débiteur au 31/12/2012 de 578 dinars relatif au paiement en 2009 d'une facture Tunisie Télécom pour le compte de SECA Sousse.
- GAT ASSURANCES a loué la villa sise rue de Guinée au courtier « SECA ». Le montant du loyer TTC impayé au 31/12/2012 s'élève à 8 711 dinars (SECA a quitté les lieux le 17/12/2011). Les frais d'électricités STEG de 395 dinars et les frais SONEDE de 465 dinars sont également impayés

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Président du Conseil d'Administration ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2009. A ce titre, le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération annuelle, d'une voiture de fonction avec chauffeur et d'un budget annuel de 45 000 Dinars au titre des frais de missions qu'il serait amené à effectuer à l'étranger. En outre, il bénéficie de jetons de présence telle que décidés par AGO annuelle.
- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2009 et contrat de travail du 1er Juillet 2009. A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements du GAT Assurances envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	196 421	9 730	75 000	-
Avantages long termes	-	-	-	-
Avantages en nature	33 800	-	37 609	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Frais de mission à l'étranger	-	-	-	-
Total	230 221	9 730	112 609	0

- Des jetons de présence de l'exercice 2010 s'élevant à 40.000 dinars au titre du Conseil d'administration et 12.500 dinars au titre du Comité Permanent d'Audit ont été décidés en vertu de l'AGO tenue le 10 Octobre 2011. Ces jetons de présence ont été réglés suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18/03/2013.
- Des jetons de présence de l'exercice 2011 s'élevant à 20.000 dinars au titre du Conseil d'administration et 12.500 Dinars au titre du Comité Permanent d'Audit ont été décidés en vertu de l'AGO tenue le 18 Mars 2013. Ces jetons de présence ont été réglés suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18/03/2013.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 octobre 2013
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CITY CARS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société CITY CARS.

Dans le cadre du prospectus, la société CITY CARS a pris les engagements suivants :

- ✓ Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- ✓ Régulariser la durée du mandat de Monsieur Mehdi Mahjoub en tant que Directeur Général afin de la concorder avec la durée de son mandat en tant qu'Administrateur ;
- ✓ Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit du représentant des détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- ✓ Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- ✓ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- ✓ Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- ✓ Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- ✓ Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'initiateur de l'offre la société El Karama Holding, représentée par son PDG Monsieur Mohamed Ali Chekir, s'engage à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse;

- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan du Groupe CITY CARS.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE CITY CARS AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/06/2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 13 500 000 actions de nominal un (01)* dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier;
2. Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité et un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société CITY CARS se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 10,950 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/10/2012, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CITY CARS tenue le 29/11/2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/08/2013 a approuvé l'introduction en Bourse au prix de 10,950 DT l'action.

* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1)^{*} dinar chacune, représentant 30% du capital de la société et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de 1 498 500 actions au public, représentant 37% du total des actions offertes et 11,10% du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un **Placement Global** de 2 551 500 actions, représentant 63% du total des actions offertes et 18,90% du capital de la société auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions CITY CARS à hauteur de 15% du capital de la société.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : CITY CARS

Siege social : 51, rue Ali Darghouth -1001 Tunis

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 22/08/2007

Capital social : 13 500 000 dinars, divisé en 13 500 000 actions ordinaires de valeur nominale un (1)^{*} dinar entièrement libérées.

* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

Législation particulière applicable : La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative a la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10/08/1995 tel que modifié par les arrêtés du 15/08/1996 et de la 05/02/1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Objet social : La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- 1) L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
- 2) Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.
- 3) Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **21/10/2013** au **08/11/2013** inclus.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/10/2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **08/11/2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action CITY CARS, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **10,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société CITY CARS exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement composé d'AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions CITY CARS exprimées dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 30% du capital de la société.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Les 1 498 500 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 37% de l'offre globale et 11,10% du capital social) seront réparties en trois (3) catégories :

- **Catégorie A :** 1 012 500 actions offertes représentant 25% de l'offre globale et 67,57% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B :** 166 360 actions offertes représentant 4,11% de l'offre globale et 11,10% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1999 actions.
- **Catégorie C :** 319 640 actions offertes représentant 7,89% de l'offre globale et 21,33% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Étrangères sollicitant au minimum 2 000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.

Étant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois (3) catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du placement global.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 actions, ni supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social),
- 675 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même Intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

*Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

▪ **Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des ordres d'achat**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital social après cession	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.	1 012 500	11 086 875	7,50%	67,57%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1 999 actions.	166 360	1 821 642	1,23%	11,10%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales étrangères, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.	319 640	3 500 058	2,37%	21,33%
Total	1 498 500	16 408 575	11,10%	100,00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie B : Les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C : Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C.

Transmission des ordres et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse-intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 2 551 500 actions représentant 63% du total des actions offertes et 18,9% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Sans fractionnement,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit au syndicat de placement. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 675 000 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les titres non acquis dans le cadre du placement global pourraient être affectés à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des ordres:

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Soumission et vérification des ordres :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions de la société CITY CARS le code ISIN : TN 0007550015.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par Axis Capital Bourse intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».*

Par conséquent, la société CITY CARS pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Les actionnaires de CITY CARS, Al Karama Holding et Automobile Investment Company (AIC), se sont engagés à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de City Cars par :

- la somme de 2 573 250 dinars, répartie comme suit :
 - o 1 573 252,200 dinars par Automobile Investment Company
 - o 999 997,800 dinars par Al Karama Holding
- Un total de 235 000 titres, réparti comme suit :
 - o 143 676 titres par Automobile Investment Company
 - o 91 324 titres par Al Karama.

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

12- Régulation du cours boursier

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06/08/2013 a donné au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13-839** du **03 octobre 2013** est mis à la disposition du public sans frais au siège de la société CITY CARS, auprès de AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, Intermédiaires en bourse chargés de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn.